

CLUB DES COLLECTIVITÉS POUR L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE

*Synthèse des séances du club et des
initiatives franciliennes*



ÉDITORIAUX

Association des maires d'Île-de-France

Que de progrès pour l'ESS en dix ans !

En 2014, la loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) était adoptée à l'Assemblée Nationale, apportant avec elle une véritable reconnaissance institutionnelle au niveau local et national des activités solidaires. Associations, fondations, coopératives, entreprises d'insertion... Toutes ces organisations promeuvent l'innovation sociale et réinventent au quotidien un nouveau modèle de société fondée sur l'utilité sociale. Elles sont ainsi des partenaires essentielles des collectivités territoriales, dévolues à l'intérêt général et à la réduction des inégalités.

Depuis 2019, l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) travaille main dans la main avec la Chambre Régionale de l'ESS d'Île-de-France et le Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire afin d'apporter la connaissance et l'expertise nécessaire aux élus locaux.

Avec plus d'une quinzaine de réunions – certaines au plus près des territoires – le Club des collectivités pour l'ESS d'Île-de-France, véritable plateforme au service des élus, a permis l'émergence de nombreux projets et le traitement de très nombreuses thématiques.

Qu'il s'agisse de mettre en réseau les acteurs de l'économie circulaire, de répondre aux enjeux des métiers de l'animation dans le périscolaire ou encore d'ancrer localement la production d'énergie autour d'un collectif de citoyen, cet ouvrage témoigne de la richesse de nos rencontres et des solutions portées par les acteurs de l'ESS.

Véritable boîte à outils et source d'inspiration, ce document vous permettra de mieux identifier les acteurs clefs, de découvrir les bonnes pratiques de nos collectivités franciliennes et, enfin, de bénéficier de conseils directement issus des acteurs de terrain.



Mohamed Gnabaly, maire de l'Île-Saint-Denis et délégué spécial de l'AMIF en charge de l'Emploi, de l'Insertion et de l'Économie Sociale et Solidaire



Stéphane Beaudet, maire d'Evry-Courcouronnes et Président de l'AMIF

Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Ce recueil des compte-rendus de rencontres du club des collectivités pour l'Économie Sociale et Solidaire en Île-de-France est une illustration importante des actions menées dans le cadre du partenariat initié depuis 2019 entre la CRESS, l'association des Maires d'Île-de-France et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES).

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) réunit à l'échelle nationale plus de 180 collectivités de tout niveau, autour d'une conviction: l'économie sociale et solidaire est une économie en capacité d'apporter des réponses aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des territoires. Depuis sa création en 2002, le RTES agit au quotidien pour accompagner les collectivités en proposant des ressources, de la mise en lien, de l'expertise juridique, en contribuant à la valorisation des initiatives des territoires, et en faisant entendre la voix de collectivités engagées, à l'échelle locale, nationale et européenne.

Les espaces d'échanges et de partage d'expériences que sont les clubs régionaux sont particulièrement importants pour les élus et pour les techniciens des collectivités locales. C'est pourquoi le RTES soutient la création de clubs de collectivités à l'échelle d'une région, qu'il co-anime aujourd'hui avec les CRESS dans une dizaine de régions. Le Club en Île-de-France a été précurseur, grâce à l'engagement de la CRESS Île-de-France et de l'AMIF. Les clubs sont une ressource précieuse, dynamique et inspirante, pour nos collectivités. Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, commande publique responsable, transition énergétique, sports, quartiers prioritaires..., les thématiques présentées dans ce compte-rendu témoignent de la richesse des échanges, pour renforcer la coopération entre acteurs de l'ESS et collectivités et faire de l'ESS un cap pour une transition juste dans nos territoires.



Florentin Letissier, Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'économie circulaire et de la contribution à la trajectoire zéro déchet et vice-président du RTES.



Mahel Coppey, Vice-présidente déléguée à l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire de Nantes Métropole, présidente du RTES

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Île-de-France

Chers lecteurs,

En tant que Président de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Île-de-France (CRESS IDF), je suis ravi de vous présenter le bilan des clubs des collectivités engagées pour l'ESS pour les années 2023 et 2024. Ce document vous présentera les comptes rendus d'une action phare de notre CRESS : le club des collectivités engagées pour l'ESS.

Les clubs sont des espaces de dialogues en ligne ou en présentiel qui donnent à voir des coopérations réussies entre des structures d'ESS et des collectivités. Ces événements sont gratuits et ouverts à tous les agents et élus des collectivités, offrant une plateforme unique pour le partage d'expériences et la co-construction de solutions durables et inspirantes.

En 2023 et 2024, nos clubs ont rassemblé plus de 250 agents et élus de plus de 80 collectivités franciliennes. C'est grâce à la collaboration étroite avec nos partenaires, l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) et le Réseau des Collectivités Territoriales pour l'ESS (RTES), ainsi qu'à nos sponsors, la MACIF et Solimut que je voudrais chaleureusement remercier.

Les clubs ont été l'occasion de mettre en lumière des initiatives mais aussi de partager des expériences et des expertises. Nous avons abordé aussi bien les questions liées à la transition écologique, que le péricolaire, soulignant partout l'importance d'une action pensée dans un cadre solidaire.

Nous espérons que vous penserez comme nous, que ces clubs ont permis de montrer que l'ESS est un véritable levier pour répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux de notre époque.

Je tiens à remercier tous les participants aux clubs pour leur présence et leur engagement.

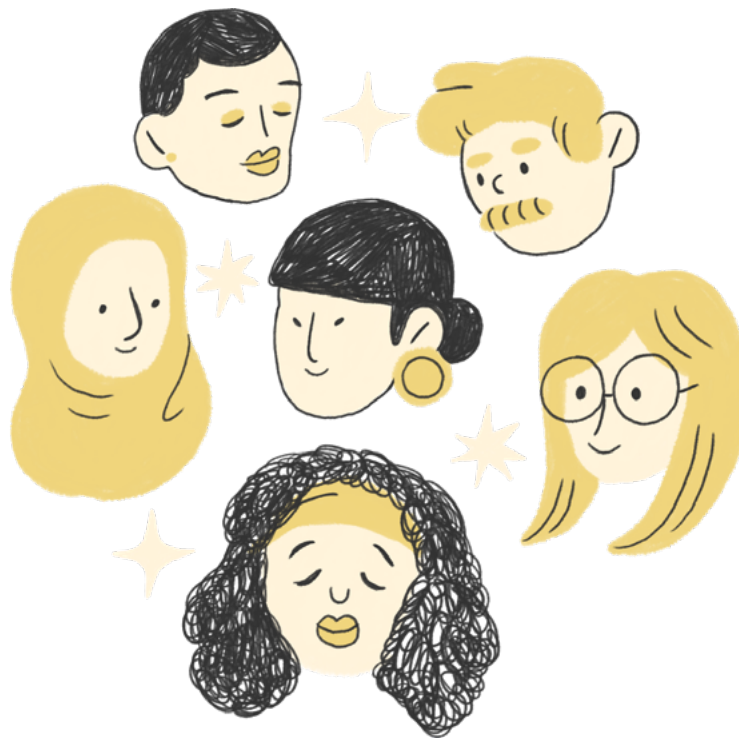
Je vous invite à parcourir ce bilan avec attention et à vous inspirer des nombreuses initiatives présentées. Ensemble, faisons de l'ESS un moteur de transformation positive pour notre société.



Youssef Achour, *Président de la CRESS Île-de-France et président directeur général d'Upcoop*

SOMMAIRE

.....	
1. Les SCIC : un outil de développement local	3
2. Comment accompagner les structures ESS de mon territoire ?	6
3. Commande publique responsable et ESS	9
4. L'ESS : un levier pour la transition écologique des territoires	12
5. Pourquoi et comment soutenir l'ESS sur mon territoire ?	17
6. L'accès au foncier au coeur des préoccupations de l'ESS	26
7. L'ESS et quartiers prioritaires de la politique de ville et ruralité	30
8. Les Tiers-Lieux : espaces de vie et d'activité des territoires	35
9. Accueil et accompagnement des porteurs de projets de l'ESS	38
10. L'ESS pionnière de la cyclo-logistique	41
11. L'ESS : outil pour une offre de santé ancrée sur les territoires	45
12. Initiatives de l'ESS pour une alimentation durable et locale	48
13. Mieux connaître les structures ESS de son territoire	51
14. Répondre à la crise énergétique avec les structures de l'ESS	54
15. ESS et Coopérations territoriales	57
16. ESS et Périscolaire	60



LES SCIC : UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

13 JUIN 2019

Le statut de SCIC a été créé en 2001. Les SCIC sont des sociétés commerciales (SA, SAS, SARL) de forme coopérative. Cela signifie qu'au sein de la société, une personne équivaut à une voix, que les réserves sont impartageables (doivent être réinvesties dans l'activité de la structure), et que le capital est partagé entre les sociétaires sous la forme de parts sociales.

L'intérêt collectif des SCIC les différencie des SCOP : en effet, il ne s'agit pas seulement d'une propriété collective d'un outil de production, mais aussi de la poursuite d'un objet commun autour duquel peuvent se retrouver plusieurs parties prenantes de son environnement : salarié·e·s mais aussi bénéficiaires, collectivités, usager·e·s, partenaires... La SCIC permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour d'un projet commun.

Une SCIC doit obligatoirement associer 3 types d'acteurs au minimum, dont les salarié·e·s et les bénéficiaires. Les collectivités peuvent détenir jusqu'à 50% du capital depuis la loi du 31 juillet 2014 (30% auparavant). En 2007, 112 SCIC étaient recensées sur le territoire national. En 2018, on recensait 1000 SCIC en France (dont une centaine en Île-de-France) pour 2 300 emplois, en progression de 15% par an.

Retours d'expérience

Casaco, un tiers lieu accompagné par la ville de Malakoff

Casaco est un espace de travail coopératif pour les travailleurs indépendants et les TPE. 130 personnes adhèrent au projet. Le lieu, d'une surface de 450 mètres carrés, appartient à la mairie de Malakoff. C'est un lieu de coopération, de dynamisme économique mais aussi de convivialité. Il appartient aux travailleur·euse·s et est géré par une gouvernance collective.

La Ville de Malakoff a ainsi fait le choix d'entrer au capital de la SCIC afin de la soutenir dans son projet de rachat du bâtiment. La participation de la ville au sociétariat d'une SCIC a pu enrichir son rapport aux acteurs du territoire, allant au-delà du rôle de guichet, de distributrice de subvention, pour lui donner un rôle de coopératrice. Pour Casaco, la participation de la ville au capital permettra de solliciter d'autres financements, notamment sous la forme de prêts.

La Seine-Saint-Denis, un Département au capital de SCIC

Le département a été interpellé par des SCIC en juin 2016 sur la possibilité d'entrer au capital, renforcée par la loi de 2014, ce qui a déclenché un travail long pour permettre techniquement et politiquement la réalisation de ce projet. Il a notamment sollicité l'URSCOP et le RTES plusieurs fois pour avoir des éclairages juridiques et sur les pratiques.

La première décision d'entrée au capital d'une SCIC par le département de la Seine-Saint-Denis a été prise en décembre 2018. Le département est aujourd'hui au capital de 4 SCIC: Le Relais Pantin, restaurant d'insertion, le Paysan Urbain, ferme urbaine à Romainville, la Coopérative régionale Bio Île-de-France qui fournit les cantines collectives en produits biologiques et Novaedia, traiteur solidaire. Les sollicitations des SCIC ont amené le département à établir un cadre pour intervenir au capital de SCIC : entrée au capital de deux SCIC par an avec un maximum de 25000€ par projet.

Les SCIC sont-elles une solution aux problématiques de financement des structures de l'ESS ?

Le changement de statut vers la SCIC, notamment des associations, n'est pas en soi une solution. Mais les SCIC, contrairement aux associations, ont un capital social qui peut être abondé par les collectivités et d'autres partenaires. Elles peuvent par ailleurs assumer des missions d'intérêt général, et être financées pour cela.

Quelles sont les problématiques de la participation d'une collectivité à la gouvernance d'une SCIC ?

Bien que la collectivité détienne des parts sociales en tant que personne morale, elle est représentée dans la gouvernance par des personnes physiques. Pour éviter tout problème juridique dans le cadre de l'attribution de subventions ou de marchés, la personne représentant la collectivité ne doit pas participer aux décisions. Il est également important que cette personne ne soit pas déjà sociétaire de la SCIC en tant que personne physique. Pour la plupart, ces problématiques sont les mêmes que pour une association.

Comment éviter que la SCIC fasse l'objet d'une récupération politique ?

Le fonctionnement d'une SCIC comporte des garanties démocratiques rendant difficile son utilisation comme outil d'influence politique. En effet, la gouvernance est nécessairement organisée autour de plusieurs types d'acteurs, dont aucun ne peut détenir la majorité à lui seul. La question qui se pose est plutôt celle de l'adhésion de la collectivité au projet de la SCIC que l'inverse.

Les SCIC ont-elles un impact plus important que d'autres structures sur le territoire ?

Il est encore tôt pour faire le bilan des SCIC, mais la forme SCIC apporte une dynamique, une autre image du territoire (avec la collectivité comme actrice aux côtés de citoyen·ne·s). Les SCIC ont souvent une approche territoriale plus forte que d'autres acteurs. L'interaction entre la structure et la collectivité dans un rapport d'action commune permet également un renforcement mutuel entre l'activité de la SCIC et la compétence de la collectivité.

Ressources pour aller plus loin

1. Les ressources du RTES sont disponibles sur le site internet www.rtes.fr. Vous y trouverez notamment :

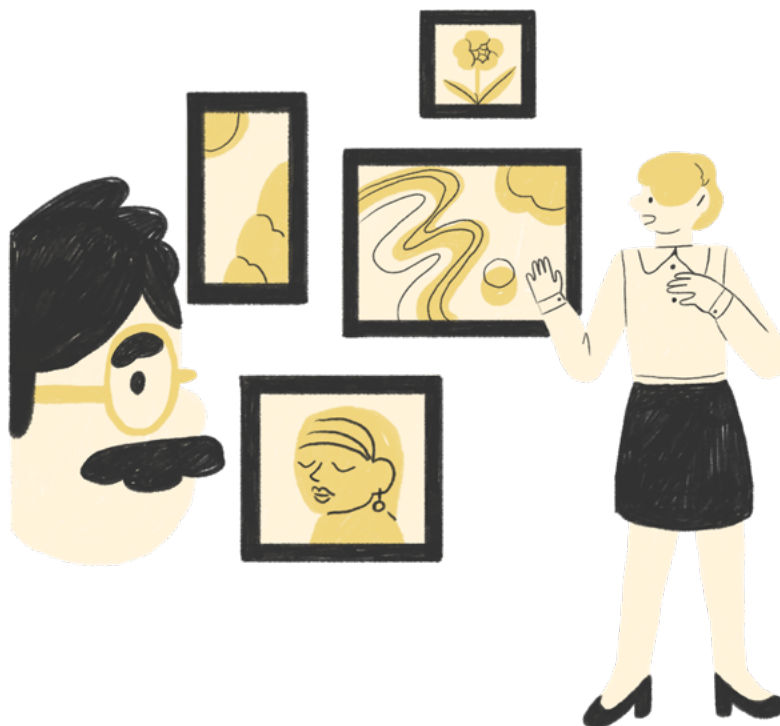
- Des fiches «déniché pour vous», présentant des initiatives inspirantes.
- Des ressources pratiques (par exemple les délibérations prises par le Conseil Départemental du Val-de-Marne et Rennes Métropole).
- Un guide points de repère ESS sur la question des SCIC (réalisé avec la CGSCOP).

2. CRESS IdF. Regards croisés - les Coopératives d'Intérêt Collectif, une opportunité pour les collectivités :

- <https://www.cressidf.org/regards-croises-les-cooperatives-dinteret-collectif-une-opportunite-pour-les-collectivites/>

3. La confédération générale des SCOP a mis en ligne un site dédié aux SCIC, www.les-scic.coop. Vous y trouverez :

- Des informations pratiques.
- Des formations sous forme de MOOC.
- Des articles et études sur le sujet des SCIC.
- Des contacts utiles pour accompagner la création de structures en SCIC.



COMMENT ACCOMPAGNER LES STRUCTURES ESS DE MON TERRITOIRE ?

Les acteur·ice·s de l'accompagnement des structures ESS sont nombreux·ses en Île-de-France et l'offre est parfois difficile à appréhender par les structures de l'ESS et les collectivités locales. Les collectivités ont un rôle à jouer dans l'écosystème de l'accompagnement, en tant qu'interlocutrices, financeuses ou partenaires des structures de l'ESS.

La démarche d'accompagnement peut toucher à tous les aspects de l'activité d'une structure, dans un objectif de construire avec elle les solutions à ses problématiques. Cela suppose que cet accompagnement soit une démarche volontaire et qu'elle puisse intervenir suffisamment tôt pour que les problématiques rencontrées ne soient pas insurmontables. A ce titre, les partenaires des structures (dont les collectivités) peuvent jouer un rôle important d'orientation des structures vers les bons dispositifs tout en leur permettant d'anticiper et de se projeter.

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) : un dispositif territorialisé d'accompagnement dédié à l'ESS

Créé en 2002, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est un dispositif qui s'adresse spécifiquement aux structures de l'ESS. Il a pour objectif d'accompagner le développement des structures ESS, notamment dans un but de création, consolidation ou amélioration de la qualité de l'emploi. Il est gratuit et chaque accompagnement est adapté au cas de la structure qui en fait la demande. Le DLA est animé nationalement par l'Avisé et co-porté au niveau régional par France Active et la CRESS Île-de-France. Il est prépondérant par son ampleur et son expertise dans l'écosystème de l'accompagnement ESS.

Les accompagnements proposés se fondent tous sur un diagnostic de la situation de la structure, qui permet de déterminer les problématiques sur lesquelles l'accompagnement va porter. Ce diagnostic débouche le cas échéant sur une proposition d'accompagnement qui est discutée, complétée et validée en comité d'appui avec les partenaires du DLA concerné. Une fois validé l'accompagnement peut se mettre en place par le biais de l'intervention d'un prestataire (avec un appel d'offre).

Le DLA est-il un outil pour aider les structures ESS à se passer de subvention ?

Le DLA a été créé au moment de la suppression des emplois jeunes pour aider à la pérennisation de ceux-ci. Cependant, son action ne vise pas à encourager le désengagement financier des institutions ! Elle vise plutôt à répondre aux problématiques des structures, qui peuvent être financières mais pas uniquement, et à les aider à mener à bien leur projet social. Si le DLA est amené à chercher avec des structures des alternatives aux subventions publiques, c'est le résultat des politiques suivies par les acteurs publics plus que d'une orientation du dispositif.

Le DLA peut-il accompagner la création d'une structure ?

Le DLA s'adresse à des structures employeuses ou ayant pour projet de créer un emploi. Il n'accompagne donc pas à la création de structures, mais d'autres acteurs interviennent sur ce champ (incubateurs, réseaux...). Il est en revanche possible que le DLA intervienne lors de la création du premier emploi dans la structure.

Sur quels éléments les collectivités peuvent-elles agir pour favoriser la réussite des démarches d'accompagnement ?

Les collectivités sont souvent les premières interlocutrices des structures ESS, lorsqu'elles font une demande de subvention par exemple. Elles occupent donc une place importante pour détecter les difficultés et orienter la structure vers un accompagnement suffisamment tôt pour qu'elles puissent être traitées. Un élément important est le travail sur la transversalité des questions ESS au sein des services. En effet, la structure ESS ne s'adresse pas toujours directement à un·e chargé·e de mission ESS (quand il y en a un·e), mais au service qui correspond à son activité. Le fait d'avoir un référent ESS dans la collectivité aide alors grandement à ce que les différents services soient outillés pour répondre aux enjeux spécifiques des structures ESS.

Retours d'expérience

La communauté d'agglomération Saint-Quentin en Yvelines

Un partenariat existe depuis 2006 entre Saint-Quentin-en-Yvelines et le DLA. Il a été mis en place parallèlement à une démarche de guichet unique au sein de la collectivité pour les associations, qui permet de travailler à la transversalité entre les services tout en offrant un interlocuteur unique aux structures et en favorisant leur mise en lien.

Le partenariat se manifeste sous la forme d'un soutien financier, de la mise à disposition de locaux et de la participation aux comités d'appui. Cela permet à la collectivité de contribuer à la définition des orientations du DLA (secteurs prioritaires, ...) et d'enclencher une impulsion sur le territoire par le biais du dispositif. La participation aux comités d'appui lui permettant également d'avoir une connaissance plus fine des problématiques des structures ESS du territoire.

L'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre

L'EPT 12 soutient financièrement le DLA depuis deux ans. Cet engagement vient du besoin remonté des structures du territoire. Un travail a été mené avec le DLA local autour d'ateliers et de temps de travail pour calibrer au mieux l'intervention de la collectivité et du dispositif. L'EPT 12 participe également aux comités d'appui.

L'EPT bénéficie de ce partenariat de plusieurs manières. D'une part la collectivité parvient à mieux animer un écosystème ESS local en s'adossant au DLA, qui est un interlocuteur central pour les structures du territoire et qui permet d'identifier les problématiques récurrentes. D'autre part, l'expertise du DLA peut être mobilisée pour élaborer les politiques du territoire en direction de l'ESS.

L'accompagnement peut-il contribuer à valoriser l'action des structures ESS ?

Un accompagnement peut permettre à une structure de mieux valoriser son action auprès de ses partenaires et de ses usager-e-s. En effet, accompagner une structure c'est dans certains cas lui faire prendre conscience de son impact, ou lui fournir des outils pour le mesurer et le démontrer à ses partenaires. Cette dimension est de plus en plus importante du fait de la baisse générale des subventions, et notamment des subventions de fonctionnement, au profit des appels à projet.

Ressources pour aller plus loin

1. Le site internet du DLA : www.info-dla.fr
2. La rubrique accompagnement du site internet de la CRESS IdF propose notamment une liste de structures et de réseaux d'accompagnement : www.cressidf.org/entreprendre/accompagnement-2/
3. Le site internet de France Active IdF : www.franceactive-idf.org/
4. Le centre de ressource financement du DLA (France Active) propose sur son site internet <https://www.franceactive.org/centre-de-ressources-dla-financement/>
Une veille sur les évolutions de l'environnement financier des structures de l'ESS : (des fiches pédagogiques et guides, des études thématiques)
5. Le site de l'Avisé : www.avise.org/ressources, propose beaucoup de documents issus des travaux des différents partenaires du DLA.
6. Le RTES a publié deux points de repère ESS :
Sur les modes de contractualisation collectivités/acteurs de l'ESS : <https://www.rtes.fr/points-de-reperess-du-rtes-les-modes-de-contractualisation-collectivites-acteurs-de-l-ess>
Sur marchés publics & ESS : <https://www.rtes.fr/points-de-reperess-du-rtes-marches-publics-ess>



COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE ET ESS

27 FÉVRIER 2020

La crise écologique et les attentes sociales créent des exigences de plus en plus pressantes de la part des citoyen·ne·s envers les collectivités. L'un des outils pour y répondre est la commande publique. Celle-ci permet d'orienter les achats de la collectivité vers des achats responsables, notamment via les structures de l'ESS.

Quels outils pour développer la commande publique responsable ?

Il existe toute une palette d'outils pour faciliter l'accès à la commande publique des structures de l'ESS. Il est cependant à souligner que les structures de l'ESS sont également en capacité de répondre à des marchés classiques. Une politique d'achats responsables volontariste travaille à la mobilisation des clauses et dispositions spécifiques et à la sensibilisation des agents en charge des marchés et aux critères retenus pour les attribuer. Elle s'inscrit aussi dans une politique de soutien à l'ESS plus large, permettant une meilleure interconnaissance entre structures de l'ESS et services des collectivités, et une montée en qualification des structures de l'ESS pour être en capacité de répondre aux marchés publics.

Synthèse des principales dispositions pour des marchés responsables et accessibles aux entreprises de l'ESS (dans le code de la commande publique d'avril 2019) :

1. L'intégration d'exigences sociales et environnementales.

- Les conditions d'exécution (art. L21 12-2) et les critères d'attribution (art. R2152-6 à R2152-8)
- L'utilisation des labels (art. R2111-12 à R2111-17)
- La notion de « cycle de vie » (art. R2152-9 à R2152-10).

2. Les marchés réservés

- Réservation de marchés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleur·euse·s handicapé·e·s ou défavorisé·e·s (art. L2113-12 à L2113-14)
- Réservation de marchés aux Entreprises de l'ESS (art. L2113-15 à L2113-16).

3. Les achats innovants

- Le partenariat d'innovation (art. L2172-3)
- L'expérimentation achats innovants (décret du 24 décembre 2018).

4. La simplification des procédures et l'accès facile aux TPE/PME

- Exigences réduites
- Obligation d'allotissement et généralisation de la dématérialisation
- Dispense de procédures pour les marchés dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros.

Quelles modalités permettent de favoriser les structures ESS dans les achats d'une collectivité ?

Chaque secteur a ses spécificités, et les structures de l'ESS sont très diverses. Mais de façon générale, il est possible de jouer sur des paramètres tels que la taille du marché, si besoin au moyen d'allotissements, ou sur les critères d'attribution du marché. Dans ce cadre, la connaissance fine des acteurs du territoire est très importante pour repérer quels services peuvent être proposés par des structures ESS. Enfin, il est à rappeler que les procédures sont considérablement simplifiées pour les achats inférieurs à 40 000 euros.

Intégrer des clauses sociales augmente-il le risque de marché infructueux ?

Le risque des marchés infructueux existe aussi pour les marchés classiques, mais il est davantage pointé du doigt lorsqu'il s'agit de structures ESS. Sur ce point le sourcing est important pour identifier les structures ESS du territoire et les services qu'elles proposent. Il est également nécessaire que le cahier des charges soit rédigé de façon à ce qu'il n'y ait pas de blocages spécifiques aux structures ESS. En effet, dès la conception du marché, celui-ci peut être plus ou moins favorable aux structures ESS.

Passer par des structures ESS signifie-t-il forcément faire des concessions sur la qualité, les délais ou le prix de la prestation ?

Par définition, les structures ESS sont soumises aux mêmes exigences que les entreprises classiques lorsqu'il s'agit d'offrir un service. Avoir recours à une structure ESS ne signifie donc pas faire des concessions sur la qualité ou les délais de la prestation. En revanche, cela peut générer des impacts positifs au-delà de la prestation, mesurables ou non (insertion professionnelle, amélioration du bien-être, création de lien social...).

Y a-t-il des secteurs d'activité plus pertinents que d'autres pour une politique d'achats responsables ?

Cela dépend beaucoup du tissu ESS local, mais il faut prendre en compte que les structures ESS sont très diverses. Si l'on pense facilement au nettoyage ou aux espaces verts pour des achats responsables, l'ESS est également en capacité de fournir des services sur de la communication, de l'urbanisme ou de la logistique. Il est donc important de repérer les structures du territoire et d'adapter les modalités des marchés à leurs spécificités (marchés classiques, marchés d'insertion, clauses sociales...).

Retours d'expérience

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France

La communauté d'agglomération s'engage activement dans les achats responsables, mobilisant à la fois les acteur·ice·s locaux et ses propres services. Un service dédié aux clauses sociales et environnementales collabore étroitement avec le service des marchés publics, tout en sensibilisant l'ensemble des services à l'ESS. Cette approche vise à étendre l'implication des structures de l'ESS au-delà des domaines traditionnels, comme l'insertion ou l'entretien des espaces verts, vers des marchés plus variés.

Pour atteindre cet objectif, un travail d'identification des achats de la collectivité a été entrepris afin de maximiser la part de structures de l'ESS parmi les prestataires. Sensibiliser les services marchés aux achats responsables et aux marchés clausés et soutenir les structures ESS dans leur réponse aux marchés sont des actions cruciales. L'animation des acteur·ice·s locaux est également essentielle, avec des événements permettant aux communes et gros acheteurs du territoire de rencontrer et d'échanger avec les structures ESS. Ces actions sont soutenues par l'engagement et la volonté politique de promouvoir les achats responsables au sein de la collectivité.

La commande responsable des collectivités vue par les régies de quartier

Comité national de liaison des régies de quartier

Les régies de quartier sont des structures d'insertion très ancrées sur leur territoire. En Île-de-France, elles représentent une trentaine de structures.

Le modèle économique de ces structures repose sur les marchés publics (77% du CA en moyenne). Pour ces structures, la commande publique, notamment des collectivités, est donc un important levier. En effet, les collectivités ont une autonomie sur l'allotissement des marchés dont ne dispose pas l'Etat. Cette pratique permet de définir des lots à l'intérieur d'un même marché pour permettre à une plus grande diversité de structures de se positionner, sans passer par des mécanismes de sous-traitance. Les régies de quartier peuvent alors se positionner sur l'activité qu'elles ont développée même si le reste du marché ne relève pas de leur cœur de métier.

Un autre outil mobilisable par les collectivités est le marché d'insertion. Un marché d'insertion a pour objet l'insertion des personnes, dont la prestation est le support, et permet d'avoir une exigence sur la qualité du parcours d'insertion. Cet outil peut également être combiné avec un allotissement.

Ressources pour aller plus loin

1. Le RTES a publié deux points de repère ESS :

- Sur les modes de contractualisation collectivités/acteurs de l'ESS <https://www.rtes.fr/points-de-reperess-du-rtes-les-modes-de-contractualisation-collectivites-acteurs-de-l-ess>
- Sur marchés publics & ESS : <https://www.rtes.fr/points-de-reperess-du-rtes-marches-publics-ess>

2. Afin d'apporter une solution concrète, adaptée et rapide, un service de sourcing a été mis en place par l'ASR Club IDF du Grafie (06.31.21.69.58 – asr-club@grafie.org).

3. Le CNLRQ a édité un guide sur la commande publique, disponible à cette adresse : <https://www.regiedequartier.org/memo-dutilisation-de-la-commande-publique-mis-a-jour-2019/>

4. Le ministère de l'économie a édité un guide sur les marchés inférieurs à 40 000 euros : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/mediateur-des-entreprises/GuideMarchesPublicsWEB.pdf

5. La CRESS Île-de-France a produit à l'occasion des élections municipales un guide à destination des candidat·e·s : <https://www.cressidf.org/wp-content/uploads/2020/02/Guide-IESS-Dans-ma-ville-Web-1.pdf>

6. Le RTES a publié un guide à l'occasion des municipales : <https://www.rtes.fr/retrouvez-les-fiches-du-kit-municipales>.



L'ESS, UN LEVIER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES, PLUS QUE JAMAIS EN TEMPS DE CRISE

L'économie sociale et solidaire a historiquement contribué à la transition vers une économie prenant en compte les enjeux environnementaux et les besoins sociaux à travers des initiatives largement reconnues, tels que les recycleries et ressourceries, les structures dédiées à l'éducation à l'environnement et au développement durable, les structures de lutte contre le gaspillage alimentaire, etc. et se pose comme une actrice incontournable de la transition écologique et énergétique.

Ses principes, tels que la gouvernance démocratique, la lucrativité limitée et l'ancrage territorial, sont considérés comme de véritables atouts dans la transition, permettant la participation citoyenne, la coopération des acteurs économiques et une utilisation sobre des ressources.

Les acteur·ice·s de l'ESS agissent en faveur de la transition dans des secteurs très variés tels que l'énergie, la construction, la mobilité, l'alimentation durable et l'économie circulaire, conciliant préservation de l'environnement et utilité sociale, et agissant sur la réduction des inégalités sociales et territoriales et sur le maintien de la cohésion sociale.

L'ESS et la transition écologique en Île-de-France

Dans le cadre d'une convention avec l'ADEME, la CRESS Île-de-France a réalisé une étude sur les structures de l'ESS francilienne impliquées dans les activités de transition écologique et énergétique. L'étude a été divisée en cinq thématiques : réemploi, réutilisation et réparation, agriculture et alimentation, mobilité, logement et bâtiment, et énergie.

Réemploi, réutilisation et réparation

L'ESS compte un certain nombre d'acteur·ice·s historiques qui ont participé à la valorisation des objets jetés et en même temps à l'intégration des personnes, que ce soit par la réinsertion ou le logement. Parmi les acteurs connus de ce secteur, figurent Emmaüs, les ressourceries et les recycleries. L'étude estime que la région compte 163 structures employeuses dans cette filière.

Agriculture et alimentation

Cette filière englobe une diversité d'acteur·ice·s. En ce qui concerne les circuits-courts et les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), on estime qu'il y a plus de 345 structures en Île-de-France. En parallèle, une dizaine de Jardins de Cocagne opèrent sur le modèle de l'insertion. Pour ce qui est de l'agriculture urbaine, la région compte 191 jardins partagés et 47 jardins familiaux, structures historiques. Par ailleurs, les magasins coopératifs tels que les Biocoops sont au nombre de 70 en Île-de-France, sans oublier les supermarchés coopératifs. L'ESS joue également un rôle dans la réduction du gaspillage alimentaire, avec plus de 500 associations valorisant les excédents de la grande distribution.

Mobilité

Cette filière englobe environ 63 ateliers vélo qui pratiquent la réparation, la réutilisation et inclut également l'innovation de la cyclo-logistique. Des acteur·ice·s notables comme Mobicoop se distinguent également avec leurs plateformes de covoiturage coopératif.

Logement et bâtiment

L'ESS est relativement présente dans cette filière, principalement dans le domaine de la rénovation énergétique, où les associations assurent souvent le premier niveau d'accompagnement des particuliers afin d'obtenir des financements. Il existe également de nombreuses structures qui ont développé des activités pour lutter contre la précarité énergétique. Enfin, plusieurs structures s'intéressent également à la question du réemploi des matériaux de déconstruction.

Énergie

L'énergie n'était pas une question abordée par l'ESS il y a 15 ans, mais a vu récemment l'émergence d'acteur·ice·s tels qu'Énercoop, qui est un fournisseur d'électricité issue d'énergies renouvelables, ou Énergie Partagée, qui soutient les collectivités locales et les collectifs de citoyens dans le montage de projets d'électricité citoyenne.

Les structures de l'ESS ont plusieurs atouts pour la transition écologique : elles accordent une grande place à la sensibilisation et à la formation, ce qui est essentiel pour changer les pratiques et les habitudes, elles ont également une forte capacité à proposer des modèles innovants et durables. L'implantation locale de ces structures favorise aussi la mobilisation et l'implication des citoyen·ne·s, instillant progressivement les problématiques de la transition écologique et énergétique ainsi que les solutions qui peuvent y être apportées.

Quelle est la plus-value de l'ESS dans les démarches de transition écologique ?

Les acteur·ice·s de l'ESS sont pionnier·ère·s dans la proposition d'un modèle économique qui permet de lier l'activité économique aux préoccupations pour l'environnement et le bien-être des citoyen·ne·s.

Alors que les entreprises privées classiques cherchent de plus en plus à intégrer des initiatives pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux en parallèle de leurs activités, les acteurs de l'ESS ont historiquement mis en place un modèle économique plus vertueux et durable, grâce à leurs valeurs. Afin de conduire la transition écologique, les collectivités peuvent s'appuyer sur les structures de l'ESS existant sur leur territoire et agissant sur les différentes problématiques en matière d'environnement. L'outil CARTECO permet d'identifier ces différents acteur·ice·s.

Les structures de l'ESS de la transition écologique et la crise du Covid-19

Quels sont les opportunités créées par la transition écologique ?

En complément des bénéfices évidents en termes environnementaux, la transition écologique peut conduire à un certain nombre de nouvelles opportunités économiques, telles que la création d'emplois durables et non délocalisables et l'émergence de nouveaux métiers, mais aussi à l'amélioration du cadre de vie et de la cohésion sociale.

La transition s'est également révélée porteuse de solutions innovantes dans le contexte de la crise sanitaire, permettant d'adapter les pratiques actuelles et de travailler sur les biens et services essentiels à la population au niveau local.

Portraits des structures

La Cour Cyclette

La Cour Cyclette est un tiers-lieu dédié à l'alimentation en circuit-court et aux vélos. Située à Alfortville dans le Val-de-Marne, la structure favorise le lien social et l'émergence de projets collectifs innovants autour de la transition écologique. Ses principes s'articulent autour de la crise sociale et climatique, en mettant l'accent sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et sur la prise de conscience et sur les moyens de subsistance.

La SCIC mène de multiples activités, comme la distribution de paniers bio, un service de traiteur, de cantine et d'épicerie éco-responsable, et des actions autour du vélo comme la vente de vélos neufs et d'occasion, la réparation, la logistique urbaine à vélo et les balades à vélo dans le Val-de-Marne ainsi que des actions d'animation du voisinage. Par ces actions simples, l'objectif est d'apporter des solutions locales à différents enjeux, et notamment à la transition écologique.

L'une des actions proposées par la structure durant la période de crise était de prêter ses vélos au personnel soignant afin qu'ils puissent se rendre au travail. Les travaux de réparation se sont également poursuivis de manière partielle. En ce qui concerne l'alimentation, la structure a mis en place une boutique en ligne pour la livraison de paniers d'aliments biologiques de saison.

L'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir travaille sur un plan local de déplacement (PLD) qui sera mis en place avec La Cour Cyclette. Son objectif est d'accompagner le développement des ateliers vélo et réparation sur l'ensemble du territoire.

La Collecterie

La Collecterie est une ressourcerie située à Montreuil et spécialisée dans le traitement des déchets d'éléments d'ameublement. La structure collecte des objets brisés, délaissés ou déclassés, les trie et les répare ou les transforme, en les rendant aptes à un nouvel usage. Sa spécificité par rapport à d'autres ressourceries est que ce projet a été initié par des artisan·e·s, et dispose donc de différents ateliers de menuiserie, de tapisserie et de couture. La structure remplit également une mission sociale par son chantier d'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

La Collecterie réalise plusieurs chantiers de rénovation pour des collectivités, des associations et des entreprises, en rénovant le mobilier qu'elles ont déjà ou en fournissant du mobilier issu de la ressourcerie. Pendant la période de crise La Collecterie a également mobilisé ses bénévoles pour la fabrication de masques de protection et a fait don de plus d'une demi-tonne de tissus à des associations de la ville de Montreuil.

Retours d'expérience

L'établissement public territorial Est Ensemble

Dans le contexte de la crise sanitaire, Est Ensemble a entrepris diverses actions pour soutenir les acteur·ice·s économiques du territoire. En plus de faire un important travail de communication et de créer 4 fonds spécifiques, le territoire a continué de lancer ses appels à projets, notamment en lien avec la transition écologique et sociale, la prévention des déchets, les projets de sensibilisation au réemploi et à la réutilisation, etc. L'EPT a également allongé les délais de réalisation des prestations et a généralisé ses avances de paiement afin de limiter les problématiques de trésoreries des entreprises et associations. Au cours de cette période, Est Ensemble a renforcé son engagement pour le développement de l'économie endogène à travers des marchés publics plus responsables, avec des clauses d'insertion et de protection de l'environnement.

Atelier réemploi et réparation

Comment l'ESS et les collectivités peuvent-elles soutenir le développement de l'économie circulaire ?

L'ESS est une actrice historique en matière de revalorisation des objets mis au rebut et de leur réutilisation, ainsi que de la réduction des déchets et du gaspillage en général. Parmi les structures bien connues à cet égard, figurent les ressourceries et les recycleries, Emmaüs, Rejoué, entre autres. Ce type d'activités est souvent conjugué avec l'insertion des personnes en situation de grande précarité à travers l'emploi, la formation ou le logement. Les collectivités peuvent soutenir le travail de ces acteur·ice·s de différentes manières et s'appuyer sur eux pour développer l'économie circulaire.

Les pouvoirs publics ont également un devoir d'exemplarité sur les achats socialement et écologiquement responsables, les collectivités territoriales peuvent donc insérer des clauses plus contraignantes en matière d'économie circulaire, d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale dans les marchés publics afin de promouvoir ces pratiques et d'acculturer les citoyen·ne·s à la consommation de biens issus du réemploi.

Portraits des structures

Solicycle

Solicycle est un atelier d'insertion vélo porté par l'association Études et chantiers, qui développe différents chantiers d'insertion en Île-de-France dans divers domaines tels que les espaces verts, le maraîchage, entre autres.

Sur le territoire de Plaine Commune, il y avait une volonté de la part de l'Agglomération de développer un réseau sur le territoire capable de fédérer l'ensemble des acteurs associatifs œuvrant dans le domaine du vélo. C'est dans ce contexte qu'a été créé le réseau Bicyclo, coordonné par l'association Études et chantiers. Le réseau compte sept associations membres : l'association CycloÎle, la Régie de quartier de Stains, une association de Saint-Denis, Le vélo de la brèche, situé à Aubervilliers, l'Atelier Solidaire de Saint Ouen et l'association Vélo à Saint Denis.

En matière de réemploi et de réparation, le réseau effectue un travail de récupération des vélos en les remettant en état ou en récupérant leurs pièces afin de les remettre en vente. Pour ce faire, Bicyclo se rend dans les déchetteries pour récupérer les vélos, mais son objectif est de les récupérer avant qu'ils ne soient jetés, avec les bailleurs et la copropriété par exemple.

Dans le cadre de la convention avec Plaine Commune, Études et chantiers reçoit une enveloppe de 60 000 euros, qui est répartie équitablement entre les différentes associations participant au réseau Bicyclo. L'EPT collabore également avec la mise à disposition de contacts, le soutien au développement d'animations et les questions de communication et a mis à disposition de l'association un local pour accueillir une partie de ses activités, qui est aujourd'hui La Maison du Vélo.

Retours d'expérience

Le département Val-de-Marne

Le Val-de-Marne cherche à mettre en place une série de politiques publiques d'adaptation dans le cadre des crises actuelles. Ces politiques s'appuient sur un plan climat, air et énergie, et sont guidées par la question de la transition écologique. Dans ce contexte, la Délégation de l'Agriculture du département a été créée dans le but de préserver les terres agricoles qui existent encore sur le territoire, correspondant à un millier d'hectares, d'accompagner les agriculteurs et agricultrices et de gagner de la nature sur la ville.

En concertation avec l'ensemble des acteur·ice·s du territoire, les collectivités et le tissu de l'ESS, le département a travaillé sur une démarche de rencontres de l'agriculture, aboutissant à un plan pour une agriculture en transition, avec un axe important de soutien à la consommation individuelle et collective d'aliments biologiques et locaux.

La ville de Fontenay-sous-Bois

La ville de Fontenay-sous-Bois privilégie les produits biologiques et locaux en circuit-court. Elle adapte son appel d'offres par allotissement pour faciliter la participation des fournisseurs ciblés, évitant ainsi la prédominance des grands distributeurs. Pour favoriser l'accès des petits producteurs et artisans locaux à la commande publique, un allotissement précis est mis en place en cohérence avec une sélection préalable, évitant une agrégation en gros lots.

En parallèle, la ville réinvente les menus de sa restauration collective, mettant l'accent sur le végétal et les produits saisonniers. La réduction de la viande, des portions excédentaires et des emballages à usage unique est également entreprise. Les achats de produits biologiques s'effectuent notamment par l'entremise de la Coopérative des Agriculteurs Bio d'Ile de France.

Portraits des structures

La Coop bio Île-de-France

La Coop Bio d'Île-de-France est une initiative des producteur·rice·s biologiques franciliens, répartis sur l'ensemble des départements de la région. La Coop fonctionne comme un lieu de concertation et de visibilité de l'offre pour ses client·e·s et coopérateur·ice·s : D'une part, les partenaires et les client·e·s peuvent indiquer leurs besoins à la coopérative, qui peut alors planifier en amont l'approvisionnement avec les coopérateur·ice·s, d'autre part, les producteur·rice·s bénéficient d'un contrat d'engagement et la coopérative leur assure une sortie sûre de leur production, avec un engagement de volume et un prix rémunérateur. Toutes ces opérations s'effectuent en circuit-court et sans intermédiaire. La Coop travaille également sur l'accompagnement de la commande publique en amont afin de pouvoir proposer des lots 100% bio aux collectivités.

Ressources pour aller plus loin

1. CRESS IdF. ESS'entiel - Résilience alimentaire

<https://www.cressidf.org/wp-content/uploads/2020/11/Fiche-Sythe%CC%80se-alimentation.pdf>

2. CRESS IdF. Panorama spécial économie circulaire en Île-de-France : <https://www.cressidf.org/wp-content/uploads/2018/06/PanoramaEcocirculdec17.pdf>

3. CRESS IdF. Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire en Île-de-France, des acteurs de la Transition Écologique et Énergétique : <https://www.cressidf.org/documents/6926/?tmstv=1670930204>

4. ESS France. [Webinaire] Agriculture de proximité et restauration collective : les réponses de l'ESS aux besoins des territoires : <https://www.ess-france.org/webinaire-agriculture-de-proximite-et-restauration-collective-les-reponses-de-l-ess>

5. ESS France. Les attentes et propositions des acteurs de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment : <https://www.ess-france.org/les-attentes-et-propositions-des-acteurs-de-l-ess-specialistes-du-reemploi-des-materiaux>

6. CarteEco : Cette plateforme en ligne propose une cartographie des initiatives et des structures de l'ESS. Vous pouvez l'explorer ici : <https://carteco-ess.org/>



POURQUOI ET COMMENT SOUTENIR L'ESS SUR MON TERRITOIRE ?

L'économie sociale et solidaire s'est développée au 19ème siècle et a évolué de manière significative depuis, mais ce n'est à partir de la loi du 31 juillet 2014 qu'une définition juridique de l'ESS a été institutionnalisée, délimitant les structures qui appartiennent ou non à ce type d'économie. Dès lors, les entreprises ayant le statut juridique d'association, de coopérative, de mutuelle ou de fondation sont identifiées comme faisant partie de l'ESS, mais aussi toutes les structures d'insertion et les structures commerciales à statut classique qui respectent les principes de l'ESS. Trois grands principes inhérents à ce type d'économie peuvent être identifiés, à savoir la recherche de l'utilité sociale, la gouvernance démocratique et la rentabilité limitée. Ces structures partagent également un fort aspect d'ancrage au territoire où elles sont implantées, ce qui permet de développer une logique de coopération entre elles.

Dans la mesure où l'ESS déploie ses activités en fonction des besoins identifiés auprès des citoyen·ne·s, la relation de ces structures avec les collectivités est également une évidence. Dans ce contexte, il est important que les agent·e·s et les élu·e·s des collectivités aient connaissance des leviers d'action qui peuvent être mobilisés pour soutenir le développement de l'ESS sur leur territoire. En développant l'ESS, les collectivités bénéficient du développement de l'activité économique et de la création d'emplois durables, le tout en répondant à des impératifs sociaux et environnementaux.

Les leviers d'action des collectivités :

- Mobiliser les moyens financiers dont dispose la collectivité pour soutenir directement l'ESS et établir des partenariats : Ces partenariats peuvent se former sans impliquer nécessairement une relation financière, permettant ainsi d'associer les acteur·ice·s à la co-construction des politiques publiques et à la stratégie de développement du territoire.
- Aborder la problématique de l'accès au foncier qui touche la plupart des structures de l'ESS en diversifiant les approches : Les collectivités locales peuvent s'impliquer de différentes manières, notamment en accompagnant la recherche de locaux, en négociant avec les propriétaires fonciers, en mettant à disposition leurs ressources, ou en participant directement au capital de la structure si son statut le permet.
- Construire et renforcer la connaissance du maillage de l'ESS sur leur territoire, tout en promouvant l'interconnaissance entre les acteur·ice·s : Cette démarche facilitera l'émergence d'opportunités de coopération et de mutualisation, renforçant ainsi la viabilité de l'ESS.

Financement et partenariat

Quel est le rôle des collectivités dans le financement des structures de l'ESS ?

Les structures de l'ESS peuvent avoir des modèles économiques très variés, y compris une part importante d'autofinancement. Cependant, ces structures peuvent offrir une série de services d'intérêt social sans coût pour leurs bénéficiaires, ce qui explique que le seul autofinancement soit souvent insuffisant pour soutenir l'ensemble des activités effectuées. Les financements publics permettent alors de s'adresser à des publics plus précaires sans faire reposer sur eux le coût du service proposé. Cela permet également d'investir des activités non-rentables mais utiles à la collectivité, qui n'intéressent par définition pas le privé classique (par exemple l'éducation à l'environnement, la réduction des déchets, l'animation socio-culturelle, la sensibilisation...).

Parce que les activités exercées relèvent des domaines de compétence des collectivités locales, celles-ci sont les partenaires privilégiés pour soutenir financièrement ce type d'économie en l'inscrivant dans la politique de développement économique du territoire.

Portraits des structures

Escale

Créée en 1984, l'association Escale intervient sur le territoire de la commune d'Ecouen, dans le Val-d'Oise, et sur quinze autres communes de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France. L'objectif de cette structure est de proposer des activités et des rencontres de solidarité et d'entraide, d'éducation, de sensibilisation et d'action citoyenne aux habitant·e·s de différentes générations. Le fonctionnement de l'association repose sur ses adhérent·e·s, qui sont au nombre de 1600 environ.

La structure voit un intérêt à développer des relations et des partenariats durables avec les acteur·ice·s du territoire et notamment avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, compte tenu de son ancrage dans le territoire et de l'intérêt que ses actions présentent pour les habitant·e·s. Dans ce cadre, les subventions sont un élément important de son modèle économique, sans lequel les actions et les projets de jeunesse ne pourraient être assurés.

Retours d'expérience

La communauté d'agglomération Roissy Pays en France

Depuis 2016, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France déploie un plan d'actions pour soutenir l'ESS, avec une priorité sur la promotion et la valorisation des initiatives ESS. Cela implique d'identifier et de présenter les acteur·ice·s de l'ESS aux partenaires financiers des villes et aux élu·e·s de l'agglomération. Dans le cadre du plan d'actions, la Communauté d'agglomération a développé et animé différents partenariats et échanges avec les structures de l'écosystème de l'accompagnement et du financement de l'ESS. Ces actions visent d'une part à structurer le parcours d'accompagnement des porteurs et porteuses de projets ESS, mais aussi à favoriser l'émergence de la coopération entre acteur·ice·s.

De plus, des comités techniques et des événements pratiques ont été organisés pour explorer les partenariats et le financement. Certains étaient axés sur les achats responsables et le financement des structures ESS via des subventions basées sur des conventions de partenariat et d'objectifs.

En matière de financement, les associations peuvent solliciter des subventions de la Communauté d'agglomération, tant dans le cadre du droit commun que de la politique de la ville.

Accès au foncier et participation directe de la collectivité

Outre le soutien financier, de quelles autres manières les collectivités locales peuvent-elles être impliquées dans le développement de l'ESS sur le territoire ?

Les collectivités ont une place privilégiée dans la structuration et l'animation de l'écosystème de l'ESS sur le territoire. En ce sens, l'une des actions possibles est la structuration d'un parcours d'accompagnement et de financement des porteurs et porteuses de projets ESS, par la mise en place de pépinières et d'incubateurs ou avec l'appui d'acteur·ice·s locaux ayant déjà une expérience d'accompagnement. En termes d'animation, différentes actions sont possibles, dont l'animation du mois de l'ESS en novembre, qui permet de promouvoir les actions des acteur·ice·s de l'ESS sur le territoire, ainsi que leur interaction et leur mise en réseau.

Le soutien peut également être exprimé par du prêt de matériel ou de locaux, une aide pour accéder au foncier, ou encore la participation de la collectivité au capital de la structure (dans le cas d'une SCIC).

Portraits des structures

Agapi

Agapi est un acteur de l'ESS dont la vocation est de créer et gérer des établissements d'accueil de la petite enfance. Cette structure est présente dans trois départements de la région, la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et Paris, où elle gère neuf établissements d'accueil à destination des tout-petits et de leurs familles. Agapi est un pionnier de la SCIC dans le domaine de la petite enfance dans la région, créée avec une volonté d'avoir une participation active des salarié·e·s et des bénéficiaires du service.

En matière de participation directe, une première option proposée par Agapi implique d'associer la collectivité au projet grâce à son statut de SCIC. Cette approche peut faciliter l'accès au foncier en offrant des garanties aux financeurs, simplifiant ainsi l'obtention de financements pour l'acquisition de locaux. Agapi présente également un axe fort sur le service d'intérêt économique général (SIEG), qui permet aux collectivités de choisir de privilégier certains SIEG dans différents secteurs et de choisir ensuite des partenaires locaux. Cet outil permet aux collectivités locales de s'inscrire dans une logique de co-construction, de partenariat et de pérennisation des structures de l'ESS.

Retours d'expérience

La ville de Gennevilliers

Gennevilliers est une ville du nord de Paris située dans l'EPT Boucle Nord de Seine qui compte environ 48 500 habitants. En 2014, le territoire a réalisé un diagnostic par le biais d'un bureau d'étude qui a permis de concevoir une évaluation et une feuille de route, permettant ainsi la mise en place d'actions autour de la valorisation de l'ESS.

Parmi ces actions, figurent :

- L'organisation du mois de l'ESS et du festival de l'économie alternative, dont le but est de sensibiliser les habitant·e·s au réemploi et à la réparation.
- La mise en place des tiers-lieux dédiés à l'ESS.
- L'offre d'un accompagnement collectif et individuel aux structures de l'ESS.

Par ailleurs, la ville entretient un partenariat avec plusieurs autres structures qu'elle a également accompagnées dans l'identification des locaux.

Achats responsables et mise en réseau des structures

Comment les collectivités territoriales peuvent-elles soutenir l'ESS en l'intégrant dans leurs achats responsables ?

Les structures de l'ESS opèrent dans divers secteurs, proposant une gamme variée de services et de produits en adéquation avec les besoins des collectivités locales. La collectivité peut donc faire un travail d'identification des structures ESS locales et de leurs services pour adapter ses marchés et développer la commande publique locale. Ces produits et services, au-delà de répondre à un besoin précis, répondent aux exigences du développement durable et de l'économie circulaire et contribuent également à l'inclusion sociale. L'intégration de l'ESS dans les achats responsables de la collectivité est donc un moyen d'agir face aux défis environnementaux et sociaux actuels en coopérant avec les acteur·rices de proximité. Cette initiative permet à la collectivité, d'une part, d'avoir accès à des services et produits de qualité, tout en sensibilisant ses agents à l'économie circulaire et à l'ESS, et d'autre part, elle permet le financement des structures de l'ESS ainsi que la promotion de ses services ou produits auprès d'autres acteur·ice·s publics et privés du territoire.

Portraits des structures

SIAE Rejoué

Rejoué est une association implantée dans la région francilienne depuis 10 ans. Cette structure poursuit une double mission : d'une part une mission sociale portée par un chantier d'insertion par l'activité économique, et d'autre part une mission environnementale portée par l'activité de réemploi des jouets d'occasion.

L'association dispose de deux boutiques dédiées aux particuliers, d'un corner dans une boutique engagée ainsi que d'une boutique spécifique pour les professionnels de l'enfance, comme les crèches. La coopération avec les collectivités locales est multiple, mais se concentre sur les achats dans le magasin Rejoué réservé aux professionnels de l'enfance, qui dispose d'une large sélection de jeux, jouets et livres spécifique à un usage collectif et pédagogique. Dans ce magasin, entre 35 et 45% des achats sont effectués par des structures publiques. Les partenariats avec les autorités locales sont donc très importants pour l'équilibre économique de l'association. Rejoué permet aux collectivités locales de diversifier leurs achats responsables et d'impliquer et sensibiliser leurs agent·e·s à l'ESS et à l'économie circulaire.

Retours d'expérience

L'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire de plus de 700 000 habitants, regroupant 24 communes situées dans les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne. L'EPT dispose d'un riche tissu de porteurs et porteuses de projets et d'initiatives ESS sur son territoire, et cherche à le développer en réfléchissant par métier et par filière, dans le but d'avoir un impact social et environnemental.

La stratégie de l'EPT consiste à développer le plus largement possible des partenariats avec les villes et entre les associations. Le territoire cherche également à mettre en réseau les différentes structures partageant les domaines d'intervention afin d'encourager les initiatives de mutualisation et de coopération, optimisant ainsi également ses subventions.

En ce qui concerne le soutien économique des structures de l'ESS, il existe des conventions et des subventions qui peuvent bénéficier directement aux plus grandes structures. Le territoire a également mis en place un appel à projets ESS pour accompagner les petites structures.

Ressources pour aller plus loin

Kit départemental ESS et du RTES

Fiche n°1 : «Économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?»

https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Fiche1_D.pdf

Fiche n°2 : «Pourquoi mettre en place une politique transversale de soutien à l'économie sociale et solidaire ?»

https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Fiche2_D.pdf



L'ACCÈS AU FONCIER AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE L'ESS

L'accès au foncier dans la région francilienne est un sujet qui est au cœur des préoccupations des différents acteurs économiques, tant en raison de la rareté des locaux disponibles qu'en raison de leur coût élevé, qui créent une forte pression immobilière. Cette problématique est devenue un objet central de coopération entre les collectivités locales et les acteur·ice·s de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'un objet de coopération et de mutualisation entre les acteurs de l'ESS.

Comment les collectivités locales peuvent-elles contribuer à l'accès au foncier pour les acteur·ice·s de l'ESS ?

Les collectivités locales peuvent entreprendre différentes actions pour favoriser l'accès au foncier :

- L'adoption d'une stratégie d'urbanisme temporaire, en mettant à disposition des équipements publics inexploités du territoire dans le cadre de projets locaux d'urbanisme. Cette politique peut être associée à la politique de développement économique et territorial de la collectivité, répondant aux différentes problématiques sociales et économiques, mais aussi permettant la préservation du patrimoine et la préfiguration d'un futur quartier au profit des habitant·e·s.
- Collaborer à l'identification en amont des espaces disponibles sur le territoire ainsi que de faire un diagnostic des besoins des acteur·ice·s de l'ESS en termes de foncier.
- Participer à l'intégration de locaux adaptés et réservés aux structures ESS locales dans le cadre de projets d'aménagement ou de rénovation urbaine. Les PLU et PLUI peuvent par exemple intégrer des objectifs relatifs au développement de l'ESS.
- La mise en réseau des acteur·ice·s locaux de l'ESS est également importante : leur interconnaissance peut ensuite se traduire par des dynamiques de coopération et de mutualisation des espaces, réduisant les coûts individuels pour les structures. La mise en place de foncières dédiées peut également découler de ces coopérations.

Dans le cas des tiers-lieux, ces structures sont souvent constituées sous la forme juridique de SCIC, les collectivités peuvent donc devenir sociétaires et participer au capital et à la gestion du lieu.

Enfin, la collectivité peut occuper un rôle de communication, en promouvant les projets de tiers-lieux et d'urbanisme transitoire auprès des habitant·e·s et des propriétaires fonciers.

Comment créer un projet qui favorise la coopération entre les acteur·ice·s de l'ESS ?

Dans le cadre de la politique de développement économique et territorial, la collectivité peut avoir la volonté de créer son propre projet, par exemple en utilisant les locaux d'un équipement désaffecté du territoire pour mettre en œuvre des activités d'intérêt social. Dans ce cas, il est pertinent de réaliser le projet en partenariat avec des structures locales de l'ESS, capables de gérer le site et de proposer des activités qui mobilisent les habitant·e·s.

Comme en témoignent les acteurs expérimentés dans la coopération, cette dynamique exige un processus de co-construction et de dialogue et ne se crée pas simplement autour d'un lieu physique partagé. Le regroupement de structures sur un lieu sans concertation préalable peut conduire à l'échec du projet.

Portraits des structures

Mutualiser et coopérer pour accéder à des lieux

Cité Phares

La Cité Phares est un projet situé à L'Île-Saint-Denis qui prend place dans un bâtiment de 1350m² appartenant à l'association Halage. Cette structure a également été labellisée Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE).

Le Phares est un acronyme qui désigne le Pôle d'Hospitalité des Activités en Rayonnement Ecologique et Solidaire, créé dans le but de regrouper des associations ayant des liens et des enjeux communs. Ce projet collectif a pris la forme juridique d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), ce qui leur a permis de se détacher d'une relation entre propriétaires et locataires. Bien que l'association Halage soit propriétaire du bâtiment, elle n'est qu'une des 23 sociétaires et partage la gestion avec 3 autres cogérants.

Etic France - Foncièrement responsable

ETIC, Foncièrement responsable est une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) présente en France depuis dix ans, qui crée, finance et gère des espaces de bureaux et commerciaux, permettant aux associations, entrepreneur·euse·s sociaux et autres acteur·ice·s du changement social d'avoir accès à des locaux professionnels à haute performance environnementale et sociale à des prix abordables, en mutualisant les espaces et les services.

Les espaces mis à disposition par ETIC sont financés par des investisseurs solidaires, des particuliers et des entreprises par le biais de levées de fonds régulières via le véhicule de foncières ainsi que via la Société Civile Immobilière (SCI). Aujourd'hui, six centres sont répartis dans tout le pays, avec 150 structures résidentes. En Île-de-France, deux Cités ETIC existent actuellement : MUNDO-M à Montreuil, créé il y a 5 ans, accueille aujourd'hui une soixantaine de résident·e·s engagé·es qui mutualisent l'espace et les services, et le Château de Nanterre, qui a ouvert ses portes en octobre 2017.

Actes if

Actes If est un réseau de lieux artistiques et culturels indépendants en Île-de-France créé en 1996. Aujourd'hui, ce réseau rassemble 38 lieux alternatifs qui portent des projets artistiques et culturels citoyens. Le réseau Actes If cherche à répondre à la problématique de comment aider des structures culturelles à rester dans les territoires, en impliquant d'autres partenaires.

Les lieux d'Actes If sont majoritairement occupés par des associations ancrées dans l'économie sociale et solidaire, qui utilisent le lieu comme espace de création et de travail pour leurs artistes et équipes artistiques. Ces lieux permettent de rendre les territoires plus attractifs et pas seulement d'un point de vue économique. L'objectif est de proposer des lieux de travail dignes qui offrent les meilleures conditions pour l'expérimentation, l'innovation et la création d'opportunités de coopération. Actes If réalise également des projets d'occupation temporaire.

Comment accompagner les structures pour les rendre pérennes après une occupation temporaire ?

L'accès temporaire au foncier se révèle être une expérience propulsive pour les structures qui bénéficient de cet outil. Pendant l'occupation, la structure profite de locaux accessibles, ce qui lui permet de développer son activité sans compromettre son modèle économique. En outre, les occupations temporaires sont l'occasion de rencontrer d'autres acteurs du territoire, favorisant ainsi une dynamique de coopération et de mutualisation qui peut faciliter la recherche de locaux partagés plus permanents à l'avenir. Pour que ces structures se pérennisent, il est toutefois nécessaire de leur offrir un accompagnement adapté.

Certaines structures de l'ESS spécialisées dans l'urbanisme temporaire fournissent l'accompagnement nécessaire au développement de l'activité des acteur·ice·s de l'ESS et à son évolution ultérieure au-delà de l'occupation temporaire, les collectivités locales peuvent solliciter ces acteur·ice·s afin de bénéficier de leur expertise en la matière. Les collectivités locales peuvent également développer leurs propres programmes d'accompagnement en partenariat avec d'autres structures du territoire afin de faciliter l'installation des structures de l'ESS.

Retours d'expérience

Plateau Urbain

Plateau Urbain est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), spécialisée dans le montage et la gestion de projets d'occupation temporaire et d'urbanisme transitoire. Le principe de l'urbanisme transitoire est de donner une utilité à des sites non utilisés en les mettant à disposition des structures et des acteurs exclus du marché immobilier traditionnel, tels que les acteurs culturels, associatifs et les artisan·e·s. Plateau Urbain intervient donc en proposant ces espaces temporairement libres à l'ensemble de l'écosystème de l'ESS, combinant toutes ces activités avec des actions de solidarité telles que l'hébergement d'urgence, la distribution alimentaire ou les accueils de jour, favorisant l'intégration et l'insertion sociale dans ces lieux et préfigurant les programmes des futurs quartiers.

L'établissement public territorial Est Ensemble

Est Ensemble est un territoire formé de neuf communes de la première couronne, constituant le deuxième territoire le plus dense de la Métropole du Grand Paris, avec environ 420 000 habitant·e·s. Le contexte du territoire est contraint : le taux de chômage est de 19%, le taux de pauvreté 29%, et 43% de la population est touchée par les dispositifs de la politique de la ville. L'ESS occupe une place importante sur ce territoire, avec un grand nombre d'établissements et une proportion significative d'emplois dans la métropole, notamment dans le secteur culturel.

Avec 25% du territoire situé sur le périmètre d'une opération de d'aménagement prévue pour les années à venir, le territoire a donc décidé de mettre en place une politique active d'urbanisme transitoire pour répondre aux besoins de la population et des acteurs économiques, ainsi que pour équilibrer l'offre d'équipements sur le territoire. Quelques occupations temporaires portées par la collectivité sont : l'école du compostage préindustrielle à Pantin, animée par Les Alchimistes, un coworking solidaire à Bondy dans le patrimoine d'I3F qui permet la location de bureaux à bas prix et une occupation temporaire de théâtre et d'animation à Noisy.

La Piscine d'en Face à Sainte-Geneviève-des-Bois

La Piscine d'en Face est un projet initié par la municipalité de Sainte-Geneviève-des-Bois dans le bâtiment de l'ancienne piscine municipale, fermée depuis onze ans. Pour trouver le bon usage de cet espace, la mairie a décidé d'interroger les habitant·e·s qui ont opté pour la construction de ce projet.

La structure propose la location de locaux à un tarif modéré, avec un prix nettement inférieur au prix du marché du territoire, ainsi qu'un système d'apport collaboratif, qui permet la mutualisation des compétences, du temps et des matériaux. La directrice de la Piscine a été embauchée directement par la mairie pour monter le projet, tandis que la gestion du site a été assurée par le collectif d'habitant·e·s qui s'est constitué en association jusqu'à fin 2021. Depuis janvier 2022, La Piscine d'en Face est passée en régie municipale.

Ressources pour aller plus loin

RTES - RepèreESS : L'accès au foncier des acteurs de l'ESS

https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Rep%C3%A8reESS_Foncier_Num.pdf



L'ESS & QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : ESS & RURALITÉS

6 MAI 2021

L'ESS est une pièce essentielle du développement territorial, notamment dans les territoires plus fragiles, tels que les Quartiers de la Politique de la Ville ou les zones rurales.

Son aspect d'ancrage territorial, qui permet l'organisation directe des citoyen·ne·s en réponse à leurs besoins, la coopération locale et la recherche d'un impact social au-delà de l'impact financier, font de l'ESS un partenaire incontournable pour les collectivités locales dans le développement des territoires.

L'ESS et les quartiers prioritaires de la politique de la ville

En partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), l'Observatoire National de l'Économie Sociale et Solidaire (ONESS) a examiné les liens entre l'ESS et les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), permettant de dresser un état des lieux de l'ESS sur ces territoires. Cette analyse a permis de constater que :

- Près de 10 800 établissements employeurs de l'ESS se situent dans les QPV et qu'environ 114 700 emplois sont générés par les structures de l'ESS.
- Les données indiquent par ailleurs des conditions d'emploi moins favorables dans les QPV : 70,3% des contrats sont des CDI et 11,3% des salarié·e·s ont des contrats aidés. Ces conditions sont liées au rôle que l'ESS occupe dans l'insertion.
- Concernant les secteurs d'activité, le développement de l'emploi ESS dans les QPV est plus marqué dans l'action sociale, qui vient en réponse à la nécessité d'accompagner les habitant·e·s qui se trouvent dans des situations de grande fragilité sur ces territoires. Il y a également une surreprésentation dans ces quartiers des dynamiques d'éducation populaire, notamment les activités socioculturelles et les sports et loisirs.

Les QPV sont le cadre de l'émergence d'initiatives de l'ESS innovantes qui cherchent à répondre aux besoins des habitant·e·s des territoires et à favoriser la création d'activités et d'entreprises.

Quels sont les liens entre les actions de l'ESS et les ambitions de la politique de la ville ?

Les structures de l'ESS répondent par leurs actions à différents objectifs de la politique de la ville dans les QPV : elles génèrent de l'activité économique sur le territoire, contribuant ainsi à la réduction de l'écart de développement économique et à l'amélioration du cadre de vie des habitant·e·s des quartiers, en créant des services et des emplois qui les concernent directement. Leur action permet également de dynamiser, d'améliorer l'attractivité des QPV et de favoriser leur intégration dans leur unité urbaine par le biais de diverses initiatives, notamment dans le domaine de la mobilité, et en favorisant la mixité sociale. En outre, grâce à ses valeurs, l'ESS peut contribuer à ces ambitions en conciliant le développement économique avec la protection de l'environnement et l'utilité sociale.

Quels sont les principaux enjeux rencontrés par les structures de l'ESS présentes dans les QPV ?

Les enjeux pour les structures de l'ESS dans le développement de leurs activités sur ces territoires sont multiples. Un premier défi est d'ordre économique : étant donné que beaucoup de ces structures visent à remplir une utilité sociale, elles ont souvent besoin d'être soutenues financièrement par des acteurs publics ou privés, ce qui implique un travail continu de négociation avec différents partenaires ainsi que des enjeux liés à la visibilité économique à moyen et long terme, et conséquemment à la pérennité du projet.

Étant donné que ces structures sont souvent à l'initiative des habitant·e·s en réponse à une problématique du quartier, le besoin d'accompagnement dans la structuration du projet est plus important et spécifique, car les personnes qui sont à son origine n'ont pas forcément d'expérience ou de formation académique en gestion de projets, éprouvant ainsi plus de difficultés dans le lancement de l'activité et dans sa pérennisation.

Il y a également un défi de transversalité : les QPV sont un cadre pour de nombreuses initiatives, mais elles ne travaillent pas toujours en synergie et de manière complémentaire en raison du manque d'interconnexion entre elles et d'un maillage des projets sur le territoire.

Les collectivités locales ont la capacité de se positionner pour aider l'ESS à relever ces enjeux et l'inscrire comme un acteur clé de la politique de la ville.

Ressources et leviers d'action des collectivités

Le RTES a identifié certains leviers d'action dont disposent les collectivités pour agir afin de renforcer la transversalité de la place de l'ESS sur le territoire et de sa prise en compte dans le cadre de la politique de la ville :

- Un premier enjeu identifié est celui de renforcer l'acculturation réciproque entre la politique de la ville et l'ESS, notamment par des échanges, des formations internes aux collectivités, la mise en réseau des services ESS et politique de la ville.
- Il y a également un fort intérêt à inclure l'ESS dans les contrats de ville, répondant directement à l'objectif de développement économique des quartiers, de la politique de la ville, mais aussi de transversalité. En ce sens, les collectivités locales peuvent s'engager à diffuser les appels à projet de la ville auprès des acteur·ice·s de l'ESS, en s'appuyant principalement sur les réseaux pour leur mobilisation.
- Soutenir la création de lieux partagés, lieux d'accueil et de ressources, tant pour les habitant·e·s que pour les porteur·euse·s de projets et autres acteurs du territoire.
- Favoriser l'emploi des habitant·e·s des QPV par le biais de la commande publique responsable, via les clauses sociales (de nombreuses structures de l'Insertion par l'Activité Économique sont situées dans les QPV). Les collectivités locales peuvent également réserver un pourcentage des investissements des programmes de l'ANRU aux habitant·e·s des QPV.
- Enfin, les collectivités peuvent s'appuyer sur les bailleurs sociaux pour la mise en œuvre et la consolidation des projets : outre le prêt et la location de locaux et de rez-de-chaussée aux structures de l'ESS, ils peuvent inscrire l'ESS dans leurs marchés publics, notamment pour l'entretien des parties communes.

Retours d'expérience

La ville d'Argenteuil

La ville d'Argenteuil compte plus de 115 000 habitant·e·s et comprend huit quartiers prioritaires de la politique de la ville, représentant près de 35 000 habitant·e·s. Dans son sein, l'ESS est principalement abordée par une approche basée sur l'emploi et l'insertion par l'activité économique.

La ville a la volonté de soutenir le développement de ce type d'économie, notamment au sein des QPV. À cette fin, le territoire a recruté une chargée de mission insertion, facilitatrice des clauses sociales et référente ESS, en considérant que les clauses sociales et le développement de l'emploi sont deux leviers importants du retour à l'emploi dans les QPV.

La direction propose une série d'actions, notamment :

- Soutenir les nouveaux acteur·ice·s et projets de l'ESS.
- Soutenir les acteur·ice·s de l'emploi par l'insertion par l'activité économique (notamment 15 SIAE).
- Des actions pour soutenir la pérennité des acteur·ice·s de l'ESS, en collaborant à la recherche de locaux et avec la Maison de l'Innovation et de l'IAE.

Portraits des structures

Projets 19

Projets 19, fondée en 1997 par les habitant·e·s et associations du 19^e arrondissement de Paris, vise à développer des projets créateurs d'emplois dans les quartiers prioritaires. Au fil des années, son action s'est étendue au nord-est parisien et au-delà. Avec deux principaux pôles d'activité, l'association accompagne les personnes éloignées de l'emploi et soutient les projets d'activités existantes ou nouvelles. Elle propose des dispositifs tels qu'EPICEAS, un programme d'incubation de projets réservés à l'ESS dans les quartiers prioritaires de la région. Parmi d'autres dispositifs, une pépinière associative permet d'héberger les associations qui mènent des actions en direction des QPV du 19^e arrondissement. Projets 19 est également doté d'un chargé de mission DLA qui se concentre sur les petites structures de l'ESS dans les QPV de Paris.

Place et rôle de l'ESS dans les territoires ruraux : les enseignements du programme Tressons

En partenariat avec l'Avisé, le RTES porte le projet TRESSONS (Territoires Ruraux et Economie Sociale et Solidaire, Outils et Nouvelles Synergies) dont l'objectif est d'analyser et de renforcer l'impact de l'ESS dans les territoires ruraux. Ce programme de travail triennal vise à identifier la place des structures de l'ESS dans les territoires ruraux, à capitaliser les bonnes pratiques et à développer des outils. Le programme permet également d'accompagner les structures dans le développement de leurs projets ainsi que les territoires dans le développement de l'ESS en milieu rural. Enfin, il comporte un volet de valorisation des bonnes pratiques, à travers de nombreux séminaires et autres événements organisés par l'Avisé et le RTES.

Les résultats d'une étude menée dans le cadre de TRESSONS ont montré que :

- L'ESS représente 17% des emplois privés ruraux, une proportion plus élevée que dans les zones urbaines et périurbaines.
- L'ESS est une économie résiliente. Ses structures ont fortement résisté à la crise de 2008, connaissant même une augmentation de l'emploi dans les zones rurales de 4,9%, soit 6000 nouveaux emplois.
- L'ESS est diverse en milieu rural. Il existe les coopératives agricoles historiques, mais aussi une part importante de structures opérant dans le secteur de l'action sociale, dans les sports et loisirs, dans les assurances, etc.

Le programme TRESSONS a également permis d'identifier les leviers d'action dont disposent les collectivités pour agir dans le développement et la structuration de l'ESS sur leur territoire. Ces leviers sont :

1. Faire appel aux acteur·ice·s de l'ESS pour répondre aux besoins des habitant·e·s : ces acteur·ice·s peuvent soutenir la collectivité par leurs services, mais aussi par l'ingénierie nécessaire au développement de l'activité.
2. Favoriser la coopération entre les acteur·ice·s locaux, en développant des espaces de dialogue et de co-construction entre acteur·ice·s et collectivités, et en fournissant des outils d'accompagnement pour favoriser cette coopération.
3. Un autre levier des collectivités est celui d'une intervention directe dans la coopération, comme dans les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ou auprès des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE).
4. Accompagner les structures locales de l'ESS à développer leurs compétences pour répondre aux enjeux du territoire.
5. Ces structures ont également un besoin en termes de foncier, aspect sur lequel les collectivités locales peuvent se positionner de différentes manières.
6. Inscrire l'ESS dans les outils de contractualisation du territoire, au-delà d'un plan de développement de l'ESS.

Quelle est la contribution de l'ESS au développement économique des territoires ruraux ?

Les territoires ruraux sont le cadre d'une diversité de modes de vie, et les stratégies de développement local peuvent donc poursuivre des objectifs très différents, tels que l'amélioration de la mobilité et des services, la création d'emplois, la préservation du patrimoine culturel et de l'environnement, le renforcement des liens sociaux ou le renouvellement des modes de vie locaux.

L'ESS, historiquement présente dans le milieu rural à travers les coopératives, peut être une alliée majeure des territoires pour atteindre ces objectifs et renforcer la cohésion sociale. Ces structures permettent la création d'activités économiques et d'emplois non délocalisables, garantissant à la population une série de services et de biens essentiels dans les domaines de la mobilité, de l'alimentation, de la culture, de l'énergie, du commerce, etc. favorisant ainsi l'attractivité du territoire. Toutes ces solutions sont co-construites avec les habitant·e·s. Cet ancrage territorial fort permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire en générant une dynamique ascendante de développement qui se concilie avec l'utilité sociale et environnementale.

Retours d'expérience

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, situé à l'ouest de la région, compte 55 communes dans son périmètre, représentant près de 126 000 habitant·e·s. Sa nouvelle charte, créée en 2011, a intégré un certain nombre d'objectifs liés à l'ESS et à son développement sur le territoire. Dans ce cadre, le projet territorial favorise une meilleure intégration sociale et vise une ESS innovante, tout en cherchant à concilier économie et utilité sociale et à renforcer la cohésion sociale et territoriale. Le rôle du Parc était donc à l'origine d'identifier, de soutenir et de développer des initiatives visant à répondre aux besoins de tou.te.s, notamment la qualité des conditions de travail et la pérennité des emplois.

L'apport du PNR dans le soutien à l'ESS se fait par le repérage des projets et la mise en réseau des acteurs, son accompagnement, par le conseil, la méthodologie et la formation et le financement de certains projets par des subventions du Parc ou en sollicitant les habitant·e·s. Enfin, le Parc joue également un rôle important dans la promotion, grâce à ses outils de communication.

Organiser la coopération locale avec les SCIC de centre-ville

La Confédération des Commerçants de France (CDF)

Association créée en 1906, regroupe vingt fédérations professionnelles implantées dans les centres-villes, soutenant les entreprises indépendantes de petite taille. La CDF défend les intérêts de ses membres auprès des autorités administratives et publiques. En partenariat avec la CCI de Paris, la CDF a exploré une réorganisation des centres-villes via la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), modèle innovant favorisant le développement économique et social des territoires. La SCIC est un outil innovant, stratégique et opérationnel, qui se base sur la co-gouvernance public-privé pour revitaliser et gérer les centres-villes. En partenariat avec la Confédération générale des Scop, la CDF a réussi à mettre en place cet outil dans des communes rurales telles que Langogne, Montélimar, Carmaux et Albi et près d'une cinquantaine autres expériences sont en cours de développement.

Ressources pour aller plus loin

1. ESS France - État des lieux de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (2022)

https://www.ess-france.org/system/files/inline-files/Etat%20des%20lieux%20de%20l%27ESS%20dans%20les%20QPV_ESSFRANCE_ANCT.pdf

2. RTES - RepèreESS : Politique de la ville et ESS

https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Rep%3a8rESSPolVille&ESS_170719.pdf

3. CNCRESS - L'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux (2019)

https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2019-07/2019_rrf_mcdr_tressons_etude_ess_en_milieu_rural.pdf

4. RTES - ESS, territoires ruraux et urbains (2021)

https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/ed_2021_ess_ess_territoires_ruraux_et_urbains.pdf

5. Tressons - Développement territorial et économie sociale et solidaire : 4 leviers d'action pour renforcer l'ESS dans les territoires ruraux

https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/tressons_2020_fichesleviers_web.v1.pdf

6. Tressons - 5 formes de coopération adaptées aux besoins des territoires ruraux

https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/D61c3G-tressons_2020_fiches_cooperation.v1.pdf



LES TIERS-LIEUX, ESPACES DE VIE ET D'ACTIVITÉ DES TERRITOIRES

12 OCTOBRE 2021

Un tiers-lieu est par définition un lieu intermédiaire, un espace capable de réunir travail et loisirs, activités sociales et commerciales ainsi que des publics très différents. Ces espaces peuvent prendre des formes diverses comme le coworking, le fablab, la ferme, le café, le restaurant, etc., offrant aux habitant·e·s la possibilité de faire ensemble et de partager le lieu et ses matériaux, mais aussi les connaissances et les savoir-faire de chacun.

Leur capacité à accueillir des usages et des publics multiples font des tiers-lieux des acteurs importants des territoires où ils sont implantés, dialoguant avec les habitant·e·s et leur proposant des activités propices à la vie locale. Autour des structures de l'économie sociale et solidaire, les tiers-lieux proposent des espaces de travail mutualisés, des lieux de vie, des boutiques, des activités de réemploi ou encore des jardins partagés.

Leur souplesse leur permet également de répondre rapidement aux impératifs sociaux et aux demandes des collectivités en période de crise, comme en témoignent plusieurs tiers-lieux au début de la crise sanitaire.

Comment les collectivités locales peuvent-elles soutenir un projet de tiers-lieu ?

Les porteurs et porteuses de projets de tiers-lieux sont confrontés à différents besoins, les collectivités locales peuvent donc soutenir ces projets de plusieurs manières. En ce qui concerne le soutien matériel, une aide peut être apportée à ces structures en leur fournissant des locaux à un prix réduit, du matériel pour les espaces, ainsi qu'un soutien pour leur rénovation. Ces porteur·euse·s de projet peuvent également avoir besoin d'un accompagnement pour consolider leur modèle économique et pour la mise en réseau avec les autres acteurs du territoire. Les collectivités locales peuvent devenir des partenaires de ces projets, et être ainsi parties prenantes de leur co-construction.

Comment faire en sorte qu'un tiers-lieu se crée sur le territoire ?

Au regard des avantages que ces structures apportent au territoire, une collectivité territoriale peut avoir la volonté de créer un tiers-lieu. Ces structures étant nécessairement le résultat d'une dynamique locale, il est important que même dans le cas où la collectivité en est partie prenante, le projet soit élaboré et conduit dans un cadre qui permet l'implication des partenaires.

La première étape pour atteindre cet objectif est de créer des partenariats avec des acteur·ice·s locaux intéressés par la réalisation de ce projet. Les associations, coopératives, collectifs d'habitants locaux sont les mieux placés pour défendre un projet capable de répondre aux besoins sociaux du territoire, dans lequel les habitant·e·s seront concernés.

Comment une collectivité territoriale peut-elle contribuer à la pérennisation d'un tiers-lieu ?

L'un des principaux défis auxquels les porteurs et porteuses de projets de tiers-lieux sont confrontés pour la pérennisation de ces derniers est le fait qu'ils sont installés dans des locaux temporaires, ce qui limite leur investissement en matériel et les empêche d'avoir une visibilité à long terme. Les collectivités peuvent contribuer à la pérennisation de ces structures à travers un soutien pluriannuel, tant sur le plan financier que sur celui de l'accompagnement.

Dans le cas des lieux qui ont adopté la forme juridique de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), la collectivité a la possibilité de participer jusqu'à 50% du capital, ce qui peut aider le lieu à bénéficier d'un prêt pour permettre l'acquisition de locaux, leur rénovation ou l'achat de matériaux plus coûteux. La SCIC CASACO, qui a acquis ses locaux avec la participation au capital de la ville de Malakoff, en est un exemple.

Portraits des structures

ESSpace

ESSpace est un tiers-lieu créé en 2015 avec pour objectif de répondre à un public jeune avec un fort accent sur l'économie sociale et solidaire. À l'origine, ce tiers-lieu offrait un restaurant et un espace de coworking pour les jeunes entrepreneur·euse·s ESS, les accompagnant sur six à sept mois. Cependant, le modèle économique basé principalement sur le restaurant s'est avéré non viable, menant à une réflexion pour assurer la durabilité. ESSpace a opté pour l'autofinancement en diversifiant ses activités commerciales qui lui permettent de financer ses activités sociales. Notamment, un bar génère 50 à 60 % du chiffre d'affaires, la location de salles contribue à 30 à 40 %, et le coworking représente environ 10 %.

En ce qui concerne les activités sociales et de solidarité, les tiers-lieux disposent d'une souplesse qui leur permet de répondre rapidement aux crises. Pendant le confinement, par exemple, ESSpace, en partenariat avec l'association Linkee, a transformé le site en centre de distribution alimentaire destiné à toute la région.

A+ c'est Mieux !

A+ c'est mieux ! est un réseau de tiers-lieux et travailleur·euse·s des tiers-lieux qui s'est constitué en association en janvier 2021. Ce réseau est le résultat d'une dynamique lancée il y a trois ans entre différents tiers-lieux franciliens, qui s'est développée et compte désormais 65 membres. L'idée de sa création est née du constat d'un manque de dynamiques sur les pratiques des tiers-lieux dans la région francilienne.

Cette association collégiale et ouverte, multi-familles et multi-territoires, est composée de 8 membres élus qui animent 6 cercles de travail : formation et accompagnement, animation et communication, durabilité et écologie, outils mutualisés, insertion sociale et solidarités et recherche et action, des domaines qui sont au cœur des territoires et de la dynamique des tiers-lieux.

La Tréso

La Tréso est un tiers-lieu coopératif de fabrication et d'échange situé à Malakoff, dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie municipale.

Le soutien de la ville de Malakoff dans la résolution de la question foncière a été déterminant pour l'ouverture de ce lieu. Après une période de travaux, en août 2020, La Tréso a rouvert ses portes au public, accueillant plus de 2000 visiteurs et proposant une quinzaine d'événements par mois.

La Tréso occupe trois étages : au rez-de-chaussée se trouvent un café et un espace de restauration. Ensuite, il y a deux étages d'ateliers partagés, ateliers et fablabs. Six artisan·e·s sont installés sur place et interagissent avec le public. L'espace peut également être privatisé pour des événements, contribuant ainsi à son modèle économique.

Les Simones

La ville de Bagneux propose de développer les tiers-lieux et de soutenir les porteurs et porteuses de projets de l'ESS, parmi lesquels « Les Simones Coopératives } Tiers-Lieu pour Vivre Mieux », qui a été très bien accueilli par les habitant·e·s du territoire.

Depuis 2019, ce tiers-lieu propose des espaces adaptés pour les praticien·nes de médecine douce, facilite la santé en reliant professionnels et personnes dans un rayon de 5 à 8 km, soutient les circuits courts et une épicerie solidaire. Il offre une cuisine abordable, saine et locale, organise des événements culturels inclusifs, encourage le jardinage collectif et la phytoremédiation pour préserver la nature urbaine. Réparti sur 4 étages, le pavillon abrite un café associatif, des espaces de travail, des salles pour praticien·nes des activités de détente.

Force de vivre

Force de vivre est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) responsable de l'ouverture d'un tiers-lieu qui travaille sur la thématique de la reconstruction après l'inceste. Le tiers-lieu offre des services autour de la coopération, des formations sur la gouvernance, la communication non violente, des outils pour faciliter la gouvernance horizontale et le décroïsonnement des publics. Le lieu propose également un soutien spécifique aux victimes d'inceste.

Le local utilisé par Force de Vivre a été mis à disposition gratuitement par l'apport des fonds privés et son modèle économique est hybride (restauration, formation, ateliers, programmation événementielle...). Le tiers-lieu est soutenu par le Parc Naturel Régional et est accompagné par le Dispositif Local d'Accompagnement sur son modèle économique.

Ressources pour aller plus loin

1. France Tiers-lieux. Nos territoires en action (2021)

<https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>

2. L'Institut Paris Région. Tiers-lieux et Covid-19 en Île-de-France (2021) :

<https://www.institutparisregion.fr/economie/tiers-lieux/tiers-lieux-et-covid-19-en-ile-de-france/#:~:text=Afin%20de%20mieux%20comprendre%20la,R%C3%A9gion%20%C3%8E%2Dde%2DFrance.>

3. La Coopérative Tiers-Lieux. Résumé du rapport d'étude projet HOMEMADE (2022)

<https://coop.tierslieux.net/resume-du-rapport-detude-projet-homemade/>



ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS ET PORTEUSES DE PROJETS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La création d'une structure de l'ESS implique la mobilisation de différents acteur·ice·s et la résolution d'une série de problématiques qui ne sont pas présentes dans la création des structures «classiques» ; le porteur ou porteuse de projet d'ESS doit s'occuper du statut juridique, du financement et du foncier, ainsi que de tous les autres aspects communs à la création d'entreprise. Les statuts juridiques de l'ESS peuvent de surcroît être complexes et demander une connaissance fine pour déployer leur plein potentiel. Dans ce processus complexe, il est facile de se retrouver désorienté.e ou isolé.e et d'avoir besoin de l'accompagnement d'un·e expert.e pour mener à bien le projet.

Compte tenu de l'ancrage territorial de ces entreprises, les collectivités locales sont souvent le premier lieu vers lequel les porteur·euse·s de projets se tournent pour obtenir des conseils. Afin de mieux orienter les entrepreneur.euses locaux, le premier enjeu que les collectivités doivent relever est celui de connaître l'offre d'accompagnement de leur territoire

Pousses, la plateforme d'orientation unique et simple de soutien aux entrepreneur·euse·s solidaires

Les acteur·ice·s et structures d'accompagnement sur le territoire francilien sont nombreux et leur identification peut être une tâche complexe. Face à ce constat, Paris Initiative Entreprise, en partenariat avec la ville de Paris et d'autres structures d'accompagnement parisiennes, a créé en 2019 la plateforme d'orientation unique et simple de soutien aux entrepreneur·euse·s solidaires (Pousses). Pousses est une plateforme gratuite dont l'objectif est de faciliter l'accès des porteur·euse·s de projets à l'écosystème d'accompagnement de leur territoire.

Pousses utilise un système de mise en relation intelligente basée sur les besoins des porteur·euse·s de projet et les pratiques des structures d'accompagnement. Les collectivités locales peuvent également s'inscrire sur la plateforme pour promouvoir des appels à projets et événements.

Quels sont les besoins exprimés par les porteur·euse·s de projets ?

L'un des besoins fondamentaux des porteur·euse·s de projets est d'intégrer un réseau dans lequel ils.elles peuvent partager des ressources, des expériences et des inquiétudes avec d'autres personnes, surmontant ainsi l'isolement qui est caractéristique de la phase de création d'une activité. Le besoin d'un regard externe pour confirmer la pertinence et la viabilité du projet est une nécessité pour passer de l'idée à l'action. Divers autres besoins peuvent apparaître jusqu'au démarrage de l'activité, comme le développement de différentes compétences de gestion, la mise à disposition de locaux de travail, le test de l'activité, le conseil dans la recherche de financement ou de foncier, la résolution de problématiques juridiques et/ou financières, entre autres.

En quoi l'accompagnement des porteur·euse·s de projets «classiques» diffère-t-il de celui d'ESS ?

Bien que certains aspects de l'accompagnement « classique » puissent répondre à quelques-uns des besoins des porteur·euse·s de projets de l'ESS, il est essentiel d'insister sur le besoin de mettre en place des dispositifs spécifiques à cette forme d'entrepreneuriat : les porteur·euse·s de projet ESS rencontrent des difficultés particulières et ont donc besoin du soutien d'acteur·ice·s ayant une expertise sur le fonctionnement des structures de l'ESS. Certaines de ces difficultés spécifiques à l'ESS sont notamment ; une phase de création plus longue, allant de 12 à 18 mois, modèles économiques plus complexes, une ingénierie spécifique liée au statut juridique et à la gouvernance partagée et une approche collective de l'entrepreneuriat.

Comment les collectivités territoriales peuvent-elles répondre aux besoins des porteur·euse·s de projets ?

Les collectivités sont souvent les premiers interlocuteurs des porteur·euse·s de projets de l'ESS, et se trouvent ainsi dans une position privilégiée pour identifier les besoins de ces entrepreneur·euse·s et les orienter vers les dispositifs d'accompagnement les plus adaptés. Afin de mieux répondre à ces besoins, les collectivités peuvent structurer un parcours d'accompagnement, en développant des partenariats avec différentes structures qui soutiendront les porteur·euse·s de projets à chacune des différentes étapes. Les collectivités peuvent également sensibiliser les entrepreneur·euse·s classiques à l'ESS, animer l'écosystème et valoriser les dispositifs et acteur·ice·s de l'accompagnement.

Retours d'expérience

La chaîne d'accompagnement de la communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Depuis 2012, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a élaboré un plan local de développement de l'ESS qui s'articule autour de trois axes : développer l'entrepreneuriat social et solidaire, promouvoir l'innovation sociale et favoriser le dialogue et la valorisation des acteur·ice·s de l'ESS. Sa méthode consiste à permettre l'accompagnement des porteur·euse·s de projet de l'ESS dans les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises « classiques », mais en proposant des dispositifs qui leur sont spécifiques.

L'agglomération cherche à répondre aux enjeux du développement de l'ESS, notamment rendre l'offre d'accompagnement plus visible sur le territoire, répondre aux différents besoins des porteurs et porteuses de projets et sensibiliser à l'ESS et à ses spécificités. Pour répondre à ces enjeux, la communauté d'agglomération s'implique dans la structuration d'un parcours d'accompagnement, dans l'animation du réseau des acteur·ice·s de l'accompagnement classique et de l'ESS et dans la mise en relation des porteurs et porteuses de projet avec les ressources du territoire.

Deux démarches d'accompagnement pour la phase d'émergence des projets : L'incubateur et la CAE

Portraits des structures

La Turbine Cergy-Pontoise

La Turbine est une pépinière, un incubateur et un hôtel d'entreprises généraliste située à Cergy-Pontoise. Cette structure a été créée par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le Conseil Départemental du Val d'Oise dans le but de développer un écosystème entrepreneurial sur le territoire.

Avec une équipe de huit personnes, dont trois project managers, elle soutient 79 entrepreneur·euse·s au quotidien, accordant une place importante à l'accompagnement individuel. Les projets de l'ESS font l'objet d'une attention particulière pendant l'accompagnement.

La Turbine propose également un programme collectif et thématique avec des meetups, du mentoring collectif, des challenges entrepreneuriaux, des rencontres avec des expert·e·s et des accélérateurs sur différents sujets.

Coopaname

Coopaname est une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) qui accompagne les entrepreneur·euse·s depuis 15 ans. Cette structure accueille des personnes et des projets économiques qui mutualisent la coopérative comme outil de travail et une série de services tels que la comptabilité, les services juridiques, les affaires sociales et les outils informatiques.

Dans Coopaname, les porteurs et porteuses de projet peuvent créer une ou plusieurs activités différentes tout en conservant leur statut d'entrepreneur·euse·s salarié·e·s bénéficiant ainsi de toutes les protections sociales correspondantes.

Son équipe est composée de trente personnes, dont six sont dédiées à l'accompagnement des porteurs et porteuses de projets. Leur approche est centrée sur le collectif ; des formations et des ateliers collectifs thématiques sont proposés dans l'un de leurs six locaux repartis en Île-de-France.

Ressources pour aller plus loin

1. Le site internet dédié à l'entrepreneuriat de la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise

<https://www.entreprendre-cergypontoise.fr/>

2. Le site internet de Iniziactive 95

<https://www.iniziactive95.fr/page/217970-accompagnement-financement-creation-entreprise>



L'ESS PIONNIÈRE DE LA CYCLO-LOGISTIQUE

15 MARS 2022

Le transport de marchandises suscite dans la région francilienne des enjeux qui sont au cœur des préoccupations des collectivités locales et des entreprises. Tout d'abord, il y a un enjeu écologique, mais aussi d'autres problématiques telles que la pollution sonore et l'emprise sur l'espace public. Dans ce cadre, la cyclo-logistique émerge comme une solution d'avenir, rapide et adaptable pour les livraisons urbaines. Elle est aujourd'hui adaptée à la livraison de produits très variés et de volumes divers, entre commerçant·e·s et consommateur·ice·s, entre les commerçant·e·s, entre les artisan·e·s et entre les particuliers, permettant de répondre aux besoins de différentes activités.

La cyclo-logistique permet également de répondre à des enjeux sociaux grâce à son potentiel de création d'emplois accessibles, pérennes et non délocalisables. En ce sens, les acteur·ice·s de l'économie sociale et solidaire sont des pionniers pour proposer des services de transport capables de conjuguer responsabilité écologique et sociale, en offrant des conditions de travail adéquates aux livreurs et livreuses.

Le développement d'une cyclo-logistique responsable et éthique requiert cependant certaines conditions liées à l'aménagement du territoire. La collaboration entre les collectivités locales et les acteur·ice·s de l'ESS est donc essentiel pour mener à bien des projets liés à cette activité.

La cyclo-logistique : de quoi parle-t-on ?

La cyclo-logistique peut être comprise comme l'ensemble des flux de transport de marchandises qui sont effectués au moyen d'un vélo. D'un point de vue technique, pour qu'une activité soit considérée comme cyclo-logistique, il est nécessaire que le pédalage du vélo soit effectué par la propulsion humaine, avec ou sans assistance électrique. Le véhicule utilisé dans ce type de logistique peut avoir une remorque ou une charge localisée à l'arrière ou à l'avant du véhicule. D'un point de vue fonctionnel, la cyclo-logistique ne se limite pas à la distribution de marchandises et permet différents flux.

En France le marché de la cyclo-logistique est en croissance, notamment en milieu dense ; on compte près de 11 000 nouveaux vélos sur le marché en 2020, soit une augmentation de 354% par rapport à 2019.

En termes de cadres politiques et réglementaires, différentes mesures soutiennent le développement de la cyclo-logistique, comme la Stratégie Nationale Bas Carbone qui vise à réduire les émissions liées aux transports, le Plan Vélo de 2018, qui vise à tripler la part modale du vélo d'ici 2024, la Directive qualité de l'air, la Loi Climat résilience de 2021 et le Plan national pour des achats publics durables. Un plan national pour le développement de la cyclo-logistique a également été présenté en mai 2021.

Comment favoriser la création d'emplois sur le territoire à travers la cyclo-logistique ?

La cyclo-logistique est une activité qui présente un énorme potentiel de création d'emplois. Son accessibilité permet notamment l'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

En raison de l'image répandue des livreurs et livreuses des grandes plateformes, cette activité est malheureusement associée à la précarité et à l'absence de droit du travail. C'est pourquoi, pour créer des emplois à travers une cyclo-logistique responsable, les collectivités doivent s'appuyer sur les structures de l'ESS qui opèrent dans le domaine : ces acteur-ice-s proposent de sortir d'une logique de sous-traitance du travail, présente dans l'économie privée classique, pour aller vers un travail salarié et qualifié.

En plus de la sécurité apportée par le contrat de travail, ces structures garantissent aux livreurs et livreuses les équipements de sécurité nécessaires ainsi que la formation et le soutien des salarié-e-s, leur permettant de se développer professionnellement et de mener leur travail en toute sécurité.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les acteur-ice-s de la cyclo-logistique dans le développement de leur activité ?

L'une des principales difficultés pour les structures de la cyclo-logistique est de trouver des locaux suffisamment spacieux, proches des zones de livraison et à des prix abordables, où elles pourraient installer leurs centres logistiques : ces espaces sont indispensables puisque ce type de logistique implique une organisation différente du traitement et de la distribution des commandes. La rareté de ce type de locaux est accentuée par la concurrence avec d'autres activités : un entrepôt dédié à la cyclo-logistique doit nécessairement se trouver dans la ville, idéalement dans le centre où se trouvent les commerces de proximité. Il y a donc des choix d'aménagement à opérer, qui nécessitent que la collectivité soit informée des avantages au développement de la cyclo-logistique.

Dans quelle mesure la cyclo-logistique peut-elle remplacer la logistique conventionnelle sur le territoire ?

La cyclo-logistique est particulièrement efficace dans les villes en raison des distances plus courtes et de la vaste présence de pistes cyclables qui permettent la circulation des coursier-ière-s en toute sécurité. Dans les villes, des études indiquent qu'une proportion importante de la logistique classique peut être remplacée.

De nombreuses entreprises ne sont pas encore sensibilisées à la capacité de transport de ce type de logistique : avec un vélo ou un vélo-cargo, au-delà des petits colis, il est possible de transporter des meubles, des déchets, des produits alimentaires nécessitant une régulation de température, entre autres.

La cyclo-logistique permet également d'accéder à des zones à faibles émissions, ce qui se présente comme un vrai enjeu pour la logistique classique dans les années à venir.

Retours d'expérience

La Ville de Paris

De nombreuses villes cherchent à promouvoir la cyclo-logistique pour favoriser une approche locale, écologique et tournée vers les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Cependant, plusieurs défis émergent. L'aspect environnemental est crucial, il est donc important que les vélos et les équipements utilisés dans la cyclo-logistique soient conformes aux exigences environnementales pour favoriser leur réparation et réutilisation. Dans ce sens, Paris soutient des ateliers de réparation de l'ESS.

La Ville identifie également un enjeu social car la cyclo-logistique présente un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, l'image associée à ce secteur d'activité est bien souvent celle des livreurs et livreuses en grande précarité qui dépendent des plateformes de mise en relation. À cet égard, la Ville de Paris a soutenu l'ouverture de la Maison des Coursiers dans le 18ème arrondissement, un espace ouvert où les livreurs et livreuses peuvent aller se reposer, manger, prendre une douche, mais aussi recevoir de l'aide dans leurs démarches quotidiennes via une assistance administrative ou juridique. Cet espace partagé peut également conduire à l'émergence d'initiatives pour la création de coopératives ou d'associations dédiées à la logistique et à la cyclo-logistique offrant meilleures conditions aux livreur·euse·s.

Portraits des structures

Olvo

Fondée en 2015, Olvo est une coopérative de cyclo-logistique à Paris, devenue une Société Coopérative (SCOP) en juillet 2019. Avec environs 40 employé·e·s, tout·e·s passionné·e·s de vélos-cargo, elle offre divers services : vente et personnalisation de vélos-cargo, conception d'équipements pour les vélos-cargo, services d'entretien et de réparation, services informatiques, développement d'outils pour la cyclo-logistique, livraison du dernier kilomètre ainsi que le stockage et préparation de commandes. Olvo opère dans Paris, la banlieue proche et La Défense.

Malgré sa croissance, le défi est de rapprocher le hub principal des zones de livraison pour améliorer l'efficacité, bien que le coût du foncier freine ce projet. Olvo reste compétitive et financièrement saine, tout en offrant des emplois avec le statut de salarié·e. La coopérative est soutenue par la ville de Paris, la Région et l'ADEME.

Études et Chantiers

L'association Études et Chantiers propose différents ateliers et chantiers d'insertion, de formation, d'éducation ainsi que des chantiers internationaux de volontaires. Le champ d'intervention d'Études et Chantiers est multiple, mais très axé sur le recyclage et la promotion du vélo. Depuis 2007, l'association développe un modèle innovant de chantier d'insertion : les ateliers vélo SoliCycle, qui allient lien social, développement durable et solidarité. Ce modèle consiste à mettre en place des ateliers d'autoréparation de vélos, où les habitant·e·s peuvent partager leur savoir-faire.

Avec le soutien de l'agglomération de Roissy Pays de France, le projet s'installera bientôt à Garges-lès-Gonesse, offrant divers services aux habitant·e·s, tels que la réparation, l'achat de vélos et la sensibilisation des personnes de tous âges. Un des objectifs est également de développer la cyclo-logistique sur le territoire, profitant ainsi de sa capacité d'insertion et de création d'emplois.

Les Rayons

Les Rayons, Régie de quartier de Stains, a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des quartiers du Clos Saint Lazare et de Cité Jardin à travers différents services. Les Rayons est également un acteur de la cyclo-logistique, proposant le transport des courses, la distribution de publicité, et la livraison de repas, etc.

Cette structure se caractérise par deux pôles principaux : d'une part les activités économiques et l'insertion socioprofessionnelle des habitant·e·s et d'autre part le renforcement des liens sociaux, à travers la participation des habitant·e·s au projet et de la dynamique associative. Dans les Rayons, les habitant·e·s du territoire peuvent acheter des vélos à des prix avantageux, réparer leurs vélos et apprendre à faire du vélo dans des ateliers associant bénévoles et salarié·e·s en insertion.

Face à la précarité des métiers de la cyclo-logistique et aux enjeux environnementaux liés au transport, les Régies du quartier de Saint-Denis et Stains se sont associés en 2020 pour créer le collectif Les Cyclopes. Ce collectif de livreurs et livreuses salarié·e·s en insertion professionnelle, vise à offrir aux client·e·s un service de livraison efficace, tout en réduisant l'empreinte carbone et en leur offrant l'opportunité d'être le moteur d'un emploi équitable.

Ressources pour aller plus loin

1. Le site de la Fédération Professionnel de cyclo-logistique

<https://www.cyclologistique.fr/>

2. Le Plan national pour le développement de la cyclo-logistique

<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-developpement-cyclologistique>



L'ESS : OUTIL POUR UNE OFFRE DE SANTÉ ANCRÉE SUR LES TERRITOIRES

7 JUIN 2022

L'économie sociale et solidaire a une importance historique dans la santé, notamment grâce au mouvement mutualiste, mais aussi à travers le grand nombre de structures qui interviennent dans ce secteur ou dans d'autres domaines impactant les différents déterminants de santé. En Île-de-France, plus de 800 structures de l'ESS sont actives dans la santé humaine (Insee, 2018). Ces acteur·ice·s ont montré leur importance et leur réactivité pendant la crise sanitaire, tant par leur offre de soins que par diverses actions de sensibilisation.

Au cours de cette période, les collectivités locales, souvent considérées comme n'ayant pas un rôle structurant pour l'offre de soins, ont également vu leurs compétences sanitaires renforcées. Cela a permis de mettre en valeur leur pertinence dans les politiques locales de santé.

La coopération entre les collectivités locales et les acteur·ice·s de l'ESS dans le domaine de la santé est un outil pour réduire les inégalités d'accès à la santé et pour l'organisation d'un parcours de soins répondant aux besoins de la population locale.

Comment les collectivités locales peuvent-elles agir pour améliorer l'offre de soins sur le territoire ?

En France, l'organisation et le financement de l'offre de soins de santé relèvent de la compétence de l'État. Ces décisions sont déclinées au niveau local par les Agences Régionales de Santé (ARS), ce qui fait que le rôle des collectivités dans l'organisation de l'offre de soins est limité. Cependant, les collectivités disposent de multiples leviers d'action, notamment en ce qui concerne les déterminants de la santé. Dans cette optique, elles peuvent travailler sur leur attractivité et apporter un soutien pour favoriser l'implantation des professionnel.le.s de santé sur le territoire. De même, les collectivités peuvent mettre en œuvre des politiques favorisant l'installation de projets coordonnés ou pluriprofessionnels sur le territoire, comme les maisons de santé et les centres de santé par exemple, ces acteur·ice·s ayant souvent des besoins en termes de mise en réseau, de foncier et de financement. Enfin, les collectivités peuvent également établir des conventions avec l'État pour la mise en place de programmes spécifiques de santé et travailler en partenariat avec l'ARS sur des problématiques locales.

Quels outils peuvent être mobilisés par les collectivités locales pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et organiser le parcours de soins sur le territoire ?

Pour organiser le parcours de soins et réduire les inégalités de santé, les collectivités locales peuvent réaliser un diagnostic de santé sur le territoire, afin d'identifier les besoins de la population et les axes d'amélioration. Elles peuvent également s'impliquer dans la création de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Pilotée par les soignant·e·s, la CPTS est un collectif d'acteur·ice·s de santé primaire et secondaire qui cherchent à répondre de manière coordonnée à un ou plusieurs problèmes de santé sur le territoire. Les formes juridiques de l'ESS peuvent fournir à ces CPTS des outils pour animer la coopération locale, pour qu'ils soient appropriés par les parties prenantes.

A une échelle plus réduite, les communes peuvent se doter de l'outil Ateliers Santé Ville (ASV), qui est destiné principalement aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les communes peuvent également s'appuyer sur une association pour déployer cet outil.

En matière de santé mentale, les autorités locales disposent de Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM), qui visent à démocratiser l'accès à ce type de soins.

Un dernier outil à la disposition des collectivités locales sont les contrats locaux de santé (CLS), qui sont portés par les collectivités locales et les Agences Régionales de Santé pour réduire les inégalités de santé par la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Les CLS permettent ainsi de décliner au niveau local les priorités du projet régional de santé.

Les collectivités ont pour enjeu d'intégrer et d'articuler ces différentes initiatives et outils en faveur du territoire et en partenariat avec les acteur·ice·s locaux.

Quels sont les avantages de l'implantation d'un centre de santé sur le territoire ?

Un centre de santé est une structure sanitaire de proximité qui dispense des soins primaires et secondaires dans le cas échéant, au centre ou au domicile du patient. Ces structures peuvent être médicales, polyvalentes ou spécialisées, et les professionnel.le.s ont le statut de salarié·e·s.

L'installation d'un centre de santé permet de répondre aux enjeux de l'accès aux soins et de renoncement aux soins. Cette démarche varie cependant d'une structure à l'autre selon le projet porté et son animation, ce qui place les structures de l'ESS en bonne position grâce à leur capacité d'impliquer et d'associer les parties prenantes (y compris les usagers). Si ces structures permettent de répondre aux besoins de tous les publics, certains aspects comme les tarifs du secteur 1 et l'acceptation du tiers-payant facilitent l'accès aux soins des populations les plus fragiles.

Les centres de santé jouent également souvent un rôle important en matière de sensibilisation, de prévention et d'éducation à la santé sur le territoire.

Les modèles de l'ESS sont-ils adaptés à des projets de centres de santé ou de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ?

Le modèle juridique d'association loi 1901 est le plus adapté pour répondre aux enjeux qui se présentent au début de la démarche d'une MSP : l'un de ses avantages est qu'il permet d'associer tou.te.s les professionnel.le.s au projet, y compris ceux qui ne relèvent pas du code de la santé publique, tout comme les usager·e·s, les élu·e·s locaux et d'autres acteur·ice·s. Cette forme juridique est particulièrement souple, tant dans la création du projet que dans sa mise en œuvre.

En ce qui concerne les centres de santé, selon le code de la santé publique, ils peuvent prendre différentes formes juridiques relevant de l'ESS. Bien que de nombreuses structures adoptent la forme associative, la forme juridique de la SCIC a prouvé son adéquation aux défis actuels de la santé publique, permettant une forte implication des professionnel.le.s et des usager·e·s dans la prise de décision, ainsi que l'intégration d'autres acteurs tels que les autorités locales, le tissu associatif local et les hôpitaux.

Portraits des structures

Association Communautaire Santé Bien-Être

L'Association Communautaire Santé Bien-Être (ACSBE) émerge il y a trente ans à Saint-Denis, du diagnostic de santé communautaire des quartiers Franc Moisin et Bel Air. Pour répondre aux inquiétudes concernant la faiblesse de l'offre de soins dans ce territoire, l'ACSBE a ouvert un centre de santé communautaire, La Place Santé, en 2011.

La Place Santé compte actuellement 22 employé·e·s, dont cinq médecins généralistes, une infirmière de pratiques avancées, une psychologue, des sage-femmes, quatre médiateur·rice·s à temps plein, un musicothérapeute, un coordinateur de parcours, trois accueillant·e·s, une directrice et un directeur adjoint.

En ce qui concerne l'aspect économique, La Place Santé a adopté le Paiement en Equipe Professionnelle de Santé (PEPS) en janvier 2021 pour un financement durable, libérant patients des frais. Ce modèle finance aussi les activités d'éducation, de sensibilisation et de prévention. La structure évolue actuellement vers une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour renforcer mobilisation et démocratie.

Coopérative de santé Richerand

Le centre de santé Richerand, autrefois géré par le CCAS, a évolué en 2019 vers la Coopérative de santé Richerand en adoptant le statut de SCIC pour une gouvernance plus participative. Ce modèle, pionnier en gestion de centre de santé, offre soins primaires, spécialisés, et autres services dans le 10^{ème} arrondissement de Paris. La SCIC comprend également deux partenaires gérant leurs propres activités de manière associative : l'un proposant un centre de santé parcours d'exil, dédié à la prise en charge des migrant·e·s victimes de violences étatiques, et un second centre de psychotrauma de l'Institut de victimologie.

Les usager·e·s et les professionnel·le·s sont représenté·es au sein de la SCIC par le biais de deux collèges correspondants. Deux autres collèges intègrent la gouvernance de la structure : le collège des partenaires opérationnels et un collège dédié aux contributeurs qualifiés. La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du 10^{ème} arrondissement est également membre de la SCIC, qui a servi de point d'appui à sa création et qui est aussi son siège aujourd'hui. Enfin, la coopérative a également un collège dédié aux collectivités territoriales partenaires et aux hôpitaux, comme l'hôpital Saint-Louis et l'hôpital Lariboisière.

Retours d'expérience

La Ville de Paris

La ville de Paris s'implique dans des actions territoriales de santé partant de la conviction que la politique de santé dépasse l'organisation de l'offre de soins, et que celle-ci doit être liée à une politique de prévention et de santé environnementale. La ville a donc récemment décidé d'unifier ces différents services de santé au sein d'une seule direction de la santé publique et environnementale.

La ville dispose de ses propres centres de santé municipaux, de centres médico-sociaux, entre autres, et cherche à dynamiser l'activité de ses équipements de santé afin de densifier l'offre de soins primaires, notamment en soutenant les structures d'exercices regroupées telles que les maisons de santé, les centres de santé ou les cabinets de professionnels d'exercice regroupé. La ville a également pu intervenir en soutenant les structures de santé par des investissements et la mobilisation de foncier.

Ressources pour aller plus loin

1. AMIF. La santé en Île-de-France, Etats des lieux et propositions pour agir (2022)

<https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2022/09/Livre-Blanc-Sante-AMIF.pdf>

2. RTES. Retour sur le club des collectivités Ile-de-France : l'ESS, partenaire pour une politique de santé ancrée dans les territoires : <https://www.rtes.fr/retour-sur-le-club-des-collectivites-ile-de-france-l-ess-partenaire-pour-une-politique-de-sante>

3. Le Labo de l'économie sociale et solidaire. Santé et ESS : <https://www.lalabo-ess.org/sante-et-ess>



INITIATIVES DE L'ESS POUR UNE ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE

26 OCTOBRE 2022

L'alimentation durable et locale représente une préoccupation majeure dans de nombreux territoires face aux enjeux environnementaux et sociaux actuels. Les activités agricoles, responsables à hauteur de 36 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, contribuent de manière significative au changement climatique. Cette réalité souligne l'urgence de repenser le système alimentaire et de réduire la dépendance vis-à-vis d'un modèle alimentaire mondialisé. En effet, ce modèle entraîne une perte de proximité entre les producteur·ice·s et les consommateur·ice·s, avec un produit alimentaire parcourant en moyenne près de 3000 km avant d'arriver dans l'assiette. Ces chiffres mettent en évidence l'enjeu d'accessibilité pour les consommateur·ice·s et la nécessité de relocaliser la production alimentaire.

Face à ces enjeux, les acteur·ice·s de l'ESS jouent un rôle essentiel dans la promotion d'initiatives en faveur d'une alimentation plus durable et locale.

Plusieurs initiatives à souligner :

1. **Les circuits courts de production et de distribution** qui favorisent les échanges directs entre les agriculteur·ice·s locaux et les consommateur·ice·s, réduisant ainsi les distances parcourues par les aliments. Cela permet de minimiser l'empreinte carbone associée au transport et de soutenir l'agriculture locale.
2. **La lutte contre le gaspillage alimentaire** priorité des acteur·ice·s de l'ESS, qui vise à réduire les pertes tout au long de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation.
3. **L'agriculture urbaine** joue également un rôle croissant dans les initiatives de l'ESS. Les jardins partagés et les jardins de cocagne se multiplient, permettant aux citoyen·ne·s en milieu urbain de participer à la production alimentaire locale tout en renforçant le lien social au sein de leur territoire. Ces espaces verts en milieu urbain favorisent également la réappropriation de l'espace public et encouragent la consommation de produits frais et biologiques cultivés localement.
4. **Les associations pour le maintien d'une Agriculture Paysane (AMAP)** constituent une autre réponse de l'ESS aux enjeux alimentaires. Elles établissent des relations entre des agriculteur·ice·s et des consommateur·ice·s, garantissant ainsi un approvisionnement régulier et de qualité. Cette approche assure une juste rémunération des producteur·ice·s et une stabilité des prix pour les consommateur·ice·s.

Portraits des structures

Fédération des AMAP

Ariane Richardot, représentante de la fédération des AMAP en Île-de-France, souligne que chaque année, ces AMAP produisent des paniers de fruits et légumes pour les citoyen·ne·s, basés sur un préfinancement annuel d'environ 900€ par foyer, correspondant à un panier hebdomadaire. L'intérêt de ces paniers réside dans la stabilité des prix, une caractéristique renforcée dans le contexte de la hausse des prix des denrées alimentaires.

Biocoop Île-de-France

Nicolas Hallier, directeur général de la Biocoop en Île-de-France, souligne l'engagement de la coopérative à diversifier les produits afin de répondre concrètement aux besoins des consommateur·ice·s. La région compte près de 8 000 hectares d'agriculteur·ice·s travaillant en lien avec Biocoop. Les marchés publics offrent à ces agriculteur·ice·s une visibilité à moyen terme sur une période de trois à quatre ans, et permettent aux collectivités d'offrir une restauration collective locale et de qualité.

Retours d'expérience

La ville de Romainville

La restauration collective scolaire de la commune est assurée par le syndicat intercommunal de restauration collective (Siresco), qui s'est engagée en faveur d'une restauration durable depuis 2010. Parmi les objectifs établis par la Siresco en 2018, les achats responsables sont une priorité. Le syndicat réalise également des audits des fournisseurs locaux pour mieux comprendre les enjeux d'approvisionnement durable pour les élu-e-s et les technicien.ne.s du Siresco, ainsi que pour mieux appréhender les achats. Parallèlement, la planification avec les fournisseurs de produits bio et locaux permet une meilleure organisation de l'approvisionnement et de la production d'aliments durables.

La ville de L'Île-Saint-Denis

Mohamed Gnabaly, maire de L'Île-Saint-Denis (93), souligne que la question de l'alimentation locale et de la restauration scolaire revêt un enjeu crucial pour la santé publique. La ville a donc choisi une restauration saine et écologique, avec une alimentation biologique représentant 80 % des repas. Il met également en évidence l'importance de cet enjeu en termes d'inégalités territoriales dans l'accès à une alimentation saine : Pour sensibiliser la population aux coûts du service public, la commune assume une part des frais de restauration collective en faisant contribuer tous les usagers, tandis que les familles les plus démunies ne paient que 10 % du coût total. La ville cherche également à sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable, à la consommation de produits de saison et à la réduction du gaspillage.

Ressources pour aller plus loin

1. La fiche synthèse de la CRESS IDF sur la résilience alimentaire

<https://www.cressidf.org/wp-content/uploads/2020/11/Fiche-Sythe%CC%80se-alimentation.pdf>

2. Le livret thématique de la CRESS IDF dédié à l'alimentation circulaire

<https://www.cressidf.org/ess/less-actrice-de-la-transition-ecologique-et-energetique/livrets-thematiques/>

3. Le plaidoyer pour une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat

<https://www.rtes.fr/plaidoyer-pour-une-veritable-strategie-nationale-pour-l-alimentation-la-nutrition-et-le-climat>



MIEUX CONNAÎTRE LES STRUCTURES DE L'ESS DE SON TERRITOIRE

Les collectivités territoriales ont une volonté croissante de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire sur leurs territoires. Au démarrage de cette initiative, l'une des premières questions posées par les technicien.ne.s des services et les élu.e.s de la collectivité est celle de : comment connaître les acteur·ice·s de l'ESS sur le territoire ?

Pourtant, cette tâche pose des défis. L'erreurs fréquente est de chercher une simple liste d'acteur·ice·s sans objectif précis, ou avoir une mauvaise définition de l'ESS.

Connaître les structures d'un territoire est un processus long, qui exige du temps et de l'investissement de la part des collectivités, ainsi qu'une collaboration avec différents acteur·ice·s et entre les différents services. Les outils pour y parvenir sont divers : un annuaire ou sourcing qualifié, des diagnostics quantitatifs ou qualitatifs, des appels à projets, des événements autour de l'ESS, etc. Dans ce long processus de connaissance des acteur·ice·s, les réseaux qui fédèrent les structures sont des alliés précieux, capables de partager des informations qualifiées et de fournir des analyses de qualité grâce à leurs connaissances techniques.

Pourquoi connaître les acteur·ice·s de l'ESS sur le territoire ?

L'ancrage territorial des structures de l'ESS exige que les politiques visant à développer ce type d'économie soient coconstruites en partenariat avec les acteur·ice·s, ne pouvant être dissociées de leurs caractéristiques et expériences de terrain, spécifiques à chaque territoire. Pour cette raison, connaître les acteur·ice·s de son territoire est une condition préalable inévitable à toute initiative autour de l'ESS réussie.

Mieux connaître les structures d'un territoire permet à la collectivité d'avoir des contacts, de mobiliser les acteur·ice·s et de les différencier des structures classiques. Cette démarche peut également s'inscrire dans la mise en œuvre d'une politique publique, qui peut couvrir différents aspects tels que le développement économique, l'insertion, l'écologie..., où l'ESS est conçue comme un moyen de contribuer à son élaboration et comme un volet d'une politique préexistante. En outre, cette démarche peut s'inscrire dans le développement de leurs achats responsables en s'appuyant sur les structures locales.

Quelles sont les difficultés de cette initiative ?

Une première difficulté provient d'un manque de connaissance sur l'ESS, ce qui peut entraver la définition des démarches à entreprendre en raison d'erreurs dans l'approche générale de ce type d'économie. En ce sens, l'une des premières étapes avant de lancer une démarche pour connaître les acteur·ice·s est de former et de sensibiliser l'ensemble de la collectivité à l'ESS.

Un autre obstacle tient à la difficulté d'exploiter et de traiter les données économiques de l'ESS : l'obtention de données auprès des fournisseurs nécessite une expertise technique afin de définir correctement le périmètre et d'éviter le secret statistique présent de manière importante dans ce type d'économie. Dans ce cas, les collectivités peuvent solliciter le soutien des CRESS et d'autres réseaux existants pour le traitement et l'interprétation de ces données, afin de les transformer en une source utile et valorisable au sein des territoires.

Par où commencer ?

En accompagnant les collectivités, la CRESS peut déterminer quels sont leurs besoins et les outils pour y répondre.

- Si l'objectif de la collectivité est d'entrer en contact avec les structures, le moyen le plus efficace est de passer par les réseaux, tels que les réseaux d'acteurs, d'insertion et d'accompagnement.
- Si l'objectif est de connaître les caractéristiques spécifiques des structures présentes sur le territoire, la première étape doit être la réalisation d'un diagnostic.
- Si l'objectif est de développer les achats responsables, la première action à mener est la création d'un « sourcing » qui recensera et qualifiera les offres des structures de l'ESS.

En ce qui concerne le diagnostic, il existe différentes modalités en fonction des besoins des collectivités. Une collectivité qui commence à aborder la question de l'ESS depuis peu a besoin d'un diagnostic quantitatif : cet outil permet de connaître les caractéristiques globales de l'ESS sur le territoire. Cependant, cet outil peut être limitée pour la construction de politiques publiques et de feuilles de route. Dans ce cas, un diagnostic qualitatif est nécessaire, car il permet de mesurer des aspects non quantifiables, tels que l'ancrage territorial des structures, leur coopération, etc.

Portraits des structures

Inser'Eco 93

Inser'Eco 93 est un réseau qui fédère les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) du territoire de la Seine-Saint-Denis. L'un des principaux rôles d'Inser'Eco 93 est de fonctionner comme une courroie de transmission de l'information. Le réseau cherche ainsi à créer des coopérations et des mutualisations mais aussi à faire remonter les problématiques observées et vécues par les acteur·ice·s de l'IAE sur le territoire.

En fédérant près d'une centaine de structures, Inser'Eco 93 dispose d'une connaissance fine des acteur·ice·s de l'insertion, ce qui la rend un partenaire incontournable pour les collectivités territoriales qui cherchent à connaître les acteur·ice·s de l'IAE existants et émergents de leur territoire.

Inser'Eco met à disposition différents outils : une newsletter, un site web, un annuaire, entre autres. A travers son site internet, les technicien.ne.s des collectivités peuvent obtenir des informations sur les structures de l'IAE et construire leur propre sourcing. L'équipe d'Inser'Eco se met également à disposition pour la construction de sourcings qualifiés sous demande.

Les collectivités territoriales peuvent-elles créer leurs propres réseaux d'acteur·ice·s de l'ESS ?

Les collectivités territoriales ne sont pas toujours positionnées de manière à pouvoir créer leurs propres réseaux d'acteur·ice·s de l'ESS, et cela parce que les réseaux ont besoin d'une certaine autonomie politique afin de mieux représenter les intérêts de leurs membres. Par ailleurs, la création d'un réseau implique une forte connaissance préalable des acteur·ice·s. Cependant, les collectivités peuvent agir pour mettre en relation les différents réseaux et créer des occasions de rencontre sur le territoire. Ce levier d'action est extrêmement puissant pour développer des politiques autour de l'ESS.

Retours d'expérience

Agglomération Paris Vallée de la Marne

L'Agglomération Paris Vallée de la Marne, regroupant 12 communes de l'est francilien, a récemment créé un poste de chargé·e de mission ESS. Arrivée récemment à ce poste, Cécile Tanguy, a élaboré une feuille de route en cinq points pour identifier les structures de l'ESS sur le territoire :

- Obtenir des informations en interne : il est possible de trouver au sein des collectivités des services qui connaissent et sont en contact avec les structures de l'ESS, même dans une collectivité ne disposant pas d'un service dédié. Il s'agit notamment de la politique de la ville, du service territorial de planification alimentaire, des CCAS, etc.
- Entrer en contact avec les acteur·ice·s institutionnel·le·s tels que les régions, les départements, les structures d'insertion et les chambres consulaires.
- Collaborer avec les mairies et utiliser leur connaissance du territoire pour identifier les structures via des lieux comme les maisons des associations.
- S'appuyer sur les réseaux ESS comme la CRESS, France Active et d'autres réseaux spécialisés.
- Demander des études ou s'inscrire aux bulletins d'information locaux pour obtenir plus d'informations.

Cette approche permet d'identifier des structures et d'étendre le répertoire grâce aux connexions entre les acteur·ice·s de l'ESS.

L'établissement public territorial Plaine Commune

Depuis près de quinze ans, Plaine Commune promeut l'ESS, bénéficiant d'une densité élevée d'acteur·ice·s et d'élu·es engagé·e·s en faveur de ce type d'économie.

Il y a plusieurs années, un appel à projets a été lancé dans l'EPT pour identifier les acteur·ice·s et les savoir-faire du territoire, donnant lieu à la « Foire des savoirs-faire ». Ce dispositif a été un pilier pour la conception d'un appel à projets ESS qui est actuellement en place, doté de 175 000 euros, un temps d'instruction partagé et une révision des projets.

Divisé en trois catégories (démarrage, développement, coopération), il vise le développement économique et la création d'emplois. C'est à travers ce dispositif et du travail de terrain réalisé par l'équipe du territoire que l'EPT cherche à connaître au maximum les projets qui se développent sur son territoire.

Ressources pour aller plus loin

1. RTES. Kit municipal ESS. Fiche n4 "Connaître et mobiliser les acteurs de mon territoire"

https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Fiche4_1.pdf



RÉPONDRE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE AVEC LES STRUCTURES DE L'ESS

24 JANVIER 2023

En 2022 on a assisté à une forte augmentation des prix du gaz et de l'électricité, accompagnée par la hausse de l'inflation. La crise énergétique s'ajoute à des préoccupations plus larges : les modes de consommation et production d'énergie actuels sont insoutenables face au dérèglement climatique et aux inégalités énergétiques. Les collectivités territoriales, gestionnaires d'un grand nombre d'équipements essentiels, sont fortement touchées par cette situation.

Ces enjeux mettent en évidence la nécessité de transformer le modèle énergétique national. En ce sens, les structures de l'économie sociale et solidaire ont une antériorité sur le sujet et constituent des partenaires incontournables pour les collectivités souhaitant mener une transition énergétique et sociale. Proposant différentes solutions en matière d'énergie pour aller vers une société plus juste et plus durable, les structures de l'ESS favorisent le développement territorial, la participation citoyenne et la production énergétique locale, écologique et décentralisée.

L'énergie : chiffres clés et enjeux

Consommation

La consommation finale d'énergie en France est de 1 562 TWh, répartis entre agriculture (3%), industrie (19%), transports (28%), résidentiel et tertiaire (49%). Les usages énergétiques dans l'énergie finale consommée dans le pays se divisent en chaleur (46%), transport (32%) et électricité (22%).

En Île-de-France, la consommation finale d'énergie est d'environ 200 TWh, dont 68% est destinée au chauffage.

Production

En 2020, 17,5 TWh d'énergies renouvelables ont été produits dans la région francilienne, dont principalement de la chaleur (91%).

Objectifs du SRCAE

Les objectifs du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) de 2012 visaient une réduction de 20% de la consommation en 2020 par rapport à 2005 (atteinte de 15% en 2019 dans la Région), une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 28% (réduction de 23% au niveau national), et une baisse de 17% de la consommation des bâtiments (6% atteints dans la Région).

Suite à l'adoption du SRCAE, la démarche EnR'Choix a été lancée ; il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour les territoires et les maîtres d'œuvre publics et privés, qui fournit des informations sur la priorisation régionale en matière d'énergies renouvelables. Le schéma EnR'Choix cible d'abord la réduction de la consommation via économies et efficacité énergétique. La priorité va ensuite à la récupération de chaleur locale. En absence de source de chaleur proche, EnR'Choix privilégie le recours aux énergies de récupération et renouvelables (géothermie, chaleur fatale).

Portraits des structures

Enercoop

Enercoop, coopérative créée en 2005 par différents acteur·ice·s tels que Greenpeace, Biocoop, Les Amis de la Terre et La Nef, propose de l'électricité verte. Lancée lors de l'ouverture du marché de l'électricité, elle se positionne entre monopole public et intérêt privé, adressant enjeux environnementaux, sociaux et citoyens. Actif dans onze régions, Enercoop adopte la forme juridique de SCIC, impliquant toutes les parties prenantes (producteur·ice·s, consommateur·ice·s, salarié·e·s) dans la prise de décision stratégique de la structure.

En plus de fournir de l'électricité verte aux collectivités et aux particuliers, Enercoop sensibilise au changement énergétique, agit comme bureau d'études et de formation aux énergies renouvelables. Avec plus de 94 000 compteurs clients, 61 000 sociétaires et 243 salarié·e·s, elle a des contrats avec 447 producteur·ice·s pour 346 MW installés.

Enercoop a une vision systémique de la transition basée sur le négaWatt, un think-tank qui a développé une vision de la transition basée sur trois piliers : la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables.

Energie Partagée

Energie Partagée est une organisation qui se structure en deux branches : une branche associative qui promeut et accompagne les projets énergétiques citoyens, principalement au niveau de l'animation, et une branche coopérative qui est chargée d'investir dans des projets citoyens d'énergie renouvelable.

Un projet d'énergie renouvelable se divise en quatre grandes étapes : celle d'émergence, celle du développement, celle d'installation puis celle d'exploitation. Dans la phase d'émergence, Energie Partagée se positionne comme partenaire à travers de l'association, tandis que dans les trois étapes qui suivent, c'est Energie Partagée coopérative qui a un rôle essentiel.

En plus d'intervenir par le biais de la participation intermédiaire, Energie Partagée a créé un certain nombre de sociétés d'économie mixte dans la région francilienne qui fonctionnent comme un outil d'aménagement du territoire.

Qu'est-ce que l'énergie citoyenne ?

En 2021, Energie Partagée a mis en place un label d'énergie citoyenne qui certifie, sur la base d'un certain nombre de critères, qu'un projet est citoyen. Cette certification s'articule principalement autour de deux axes. Le premier est l'investissement public et citoyen (participation directe des citoyens, intermédiation par Energie Partagée ou par les collectivités locales). L'autre axe qui permet de qualifier un projet de citoyen est la gouvernance : au moins 40% de ses parts doivent être entre les mains d'acteurs publics.

Sur le territoire français, 290 projets sont labellisés comme des projets citoyens. Dans la région francilienne, ce nombre est d'environ 30 projets.

Retours d'expérience

La Commune de Pralon

Pralon est une petite commune située en Côte-d'Or en Bourgogne Franche-Comté qui fait partie d'une communauté de communes d'environ 10 000 habitant·e·s. En 2022, son maire a recensé tous les terrains que possède la commune et a identifié une parcelle de terre sans usage agricole et sans potentiel agronomique. En août 2022, Enercoop leur a fait part de sa volonté de développer un projet d'énergie renouvelable sur ce terrain, en développant un partenariat avec le syndicat mixte d'énergie (SEM) et la mairie. Depuis novembre 2022, la coopérative développe un projet solaire de 4,1 MWc sur ce terrain en gouvernance partagée avec les citoyen·ne·s et la mairie, avec une volonté d'une construction à partir d'avril 2024. L'électricité produite sera utilisée dans un circuit de cycle énergétique local, restitué au plus près du territoire.

La SCIC Sud Paris Soleil

Sud Paris Soleil, SCIC créée en 2015 à Cachan, dans le but de lutter contre la dérégulation climatique par le développement de l'énergie solaire et de soutenir une démarche de démocratie énergétique. La ville de Fresnes a rejoint la coopérative, suivie par le département du Val-de-Marne et la région Île-de-France. Engagée dans le développement durable, Fresnes rénove son parc d'équipements publics, notamment un groupe scolaire comprenant deux écoles élémentaires et une école maternelle, qui comporte également un grand gymnase. Après diagnostic confirmant la faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits, Fresnes a souscrit 15 parts sociales dans la coopérative. Bien que la démarche ait rencontré des obstacles idéologiques et matériels, elle s'appuie sur l'expérience réussie de Sud Paris Soleil à Cachan.

Comment les acteur·ice·s de l'ESS peuvent-ils appuyer les collectivités locales face à la crise énergétique ?

Les structures de l'ESS peuvent être des partenaires majeur·es des collectivités locales face à la crise énergétique, notamment en raison de leurs compétences et antériorité en matière d'énergie. En effet, les structures de l'ESS, grâce aux caractéristiques propres à ce type d'économie, permettent de créer des projets énergétiques locaux, durables et inscrits dans la durée, tout en mobilisant les citoyen·ne·s. Ces structures permettent également de travailler sur la question énergétique de manière transversale, en menant des activités de production d'énergie renouvelable mais aussi de réduction de la consommation d'énergie, de lutte contre la précarité énergétique, de sensibilisation et de formation.

Quelles sont les démarches prioritaires à entreprendre par les collectivités territoriales en matière d'énergie ?

L'une des premières initiatives que peuvent prendre les collectivités locales est de passer en revue l'ensemble de leurs bâtiments afin de mieux connaître leurs besoins énergétiques, le potentiel d'économie d'énergie de ce patrimoine et de déterminer quels sont les bâtiments prioritaires pour la mise en œuvre de travaux de maîtrise de l'énergie. Ce diagnostic peut être réalisé en partenariat avec une structure de l'ESS et débouche sur la définition des priorités énergétiques et des actions à mettre en œuvre par la suite.

La plateforme « Agir pour la transition » de l'ADEME est un outil à destination des collectivités permettant de découvrir l'ensemble des aides dont elles peuvent bénéficier dans le cadre de leurs démarches de transition énergétique et écologique : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

Comment une collectivité peut-elle développer des projets d'énergie citoyenne sur le territoire ?

La mobilisation d'un collectif de citoyen·ne·s engagé·es sur la question est souvent un moteur pour la création de ces projets. Toutefois, il est possible de créer un collectif avec l'aide de structures telles qu'Energie Partagée, qui utilisent des méthodes spécifiques pour intervenir sur les territoires en lien avec les collectivités.

Ressources pour aller plus loin

1. Guide pratique à l'attention des collectivités pour parvenir à la maîtrise des énergies renouvelables

<https://energie-partagee.org/ressource/les-collectivites-territoriales-parties-prenantes-des-projets-participatifs-et-citoyens-denergie-renouvelable/>

2. Le livret thématique de la CRESS IdF "S'impliquer auprès des citoyens pour la production d'énergie renouvelable"

<https://www.cressidf.org/ess/less-actrice-de-la-transition-ecologique-et-energetique/livrets-thematiques/>



ESS & COOPÉRATIONS TERRITORIALES

9 MAI 2023

Au cours des dernières années, une tendance à la diminution de la compétition entre les territoires a été observée, au profit des dynamiques de coopération qui sont considérées comme étant plus vertueuses. Dans l'économie sociale et solidaire, la coopération revêt une importance cruciale en tant que valeur et mode de fonctionnement. Les structures de l'ESS entretiennent des relations entre elles, ce qui leur permet d'éviter les logiques de concurrence et de construire collectivement des réponses adaptées aux besoins des territoires. De plus, elles établissent des relations avec toutes les parties prenantes et notamment avec les collectivités territoriales.

Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) incarnent cette logique de coopération. Ils offrent aux structures de l'ESS, ainsi qu'aux acteur·ice·s d'un même territoire, la possibilité de se regrouper et d'agir conjointement. Les collectivités territoriales jouent souvent un rôle important au sein de ces structures, en soutenant les projets ou en tant que membres à part entière.

Le PTCE, qu'est-ce que c'est ?

La loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014 définit les PTCE comme des regroupements d'entreprises de l'ESS sur un même territoire, associées à des entreprises, collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de formation ou autres entités. L'objectif des PTCE est de mettre en œuvre une stratégie commune de mutualisation, de coopération ou de partenariat, afin de soutenir des projets économiques et sociaux innovants, contribuant ainsi au développement local durable, tant sur le plan social que technologique.

En 2021, une charte des PTCE a été rédigée dans le but de réaffirmer la pertinence et la spécificité de cette démarche face aux défis sociaux actuels et de contribuer à rétablir la communauté des PTCE.

Portraits des structures

Cité PHARES

Le PHARES, acronyme de Pôle d'Hospitalité d'Activités à Rayonnement Écologique et Solidaire, est un projet qui trouve ses origines à la fin des années 90. Son objectif est de créer un carrefour regroupant des initiatives économiques et associatives partageant les mêmes valeurs de solidarité, d'innovation citoyenne et d'écologie. Ce lieu abrite actuellement une vingtaine de structures associatives qui, grâce à la mutualisation de leurs budgets, parviennent à cumuler un budget total de 15 millions d'euros. Cette approche coopérative leur permet d'avoir un impact significatif sur le territoire et de dépasser la dichotomie entre acteur·ice·s privés et acteur·ice·s publics.

En plus de créer de la richesse sur le territoire, le PHARES joue également un rôle de pôle de ressources et d'apprentissage. Les structures présentes partagent leur expérience et favorisent ainsi l'émergence de projets locaux.

Le Pôle Petite Enfance (Le PôPE)

Face aux besoins en matière d'accueil du jeune enfant en Seine-Saint-Denis, avec un taux de couverture de seulement 32% (contre 58% en France et 75% à Paris), un collectif d'associations a pris l'initiative en 2015 de créer le Pôle Petite Enfance (PôPE). Ce PTCE réunit des associations gestionnaires de lieux d'accueil, des accompagnateur·rice·s et financeurs solidaires, ainsi que des architectes et des sociologues. Son objectif est de développer l'offre d'accueil de la petite enfance dans le département et de contribuer à lever les obstacles à l'emploi des femmes grâce à l'ESS, à l'innovation et à l'inclusion des habitant·e·s.

Le PôPE est avant tout un collectif composé de professionnel·le·s et de bénévoles engagé·es dans le domaine de la petite enfance. Il poursuit plusieurs objectifs : mutualiser des ressources (formation du personnel, recrutement de professionnel·le·s de la petite enfance) pour renforcer l'efficacité économique, formaliser et modéliser la mise en place de modes d'accueil de la petite enfance fondés sur les valeurs de l'ESS, ainsi que diffuser les projets développés.

Dès ses débuts, le PôPE a bénéficié du soutien de Plaine Commune, qui a joué un rôle essentiel dans son développement en apportant un soutien financier et en favorisant les relations avec d'autres acteurs du territoire.

PTCE Vivre Les Mureaux

Le PTCE Vivre les Mureaux est une initiative citoyenne inclusive visant à transformer Les Mureaux, située dans les Yvelines, en une ville pilote du plein emploi. Ses objectifs sont d'améliorer la qualité de vie, de promouvoir le vivre ensemble et de créer des conditions économiques favorables à la réussite de tous et toutes.

L'objectif à l'origine de cette démarche était de découvrir le potentiel méconnu de la ville et de ses habitant·e·s afin de faire des Mureaux une destination touristique. Le tourisme devait ainsi servir de levier pour mettre en avant les atouts de la ville, sa diversité et stimuler la création d'emplois.

Le PTCE Vivre les Mureaux se présente comme un cadre d'animation favorisant les rencontres, les initiatives et le développement des ressources, des talents et des potentiels des Muriautin·ne·s, dans une ville en transition.

Comment les collectivités locales peuvent-elles s'appuyer sur les acteur·ice·s de l'ESS, et notamment les PTCE, pour développer la coopération dans les territoires ?

La coopération est une caractéristique essentielle des structures de l'ESS, qui privilégient les initiatives de mutualisation et de co-construction plutôt que la compétitivité qui caractérise l'économie privée classique. Dans cette optique, les PTCE constituent un véritable levier pour le développement de coopérations entre privé, public et ESS, devenant ainsi une ressource clé pour les territoires. Le soutien des collectivités locales est crucial pour le développement et la pérennité de ces initiatives.

Le principal enjeu réside dans le financement : la logique des appels à projets empêche ces structures d'avoir une prévisibilité financière à long terme. À cet égard, les collectivités peuvent proposer des financements qui s'inscrivent dans la durée, tels que les conventions pluriannuelles d'objectifs. Les collectivités peuvent par ailleurs collaborer à la mise en réseau des acteur·ice·s, la mise à disposition de matériel, de locaux et de compétences, l'incitation à l'utilisation des services proposés par les PTCE, ainsi que l'accompagnement dans les aspects techniques et administratifs. En agissant de la sorte, les collectivités favorisent l'émergence et le renforcement de la coopération entre les acteurs économiques du territoire.

Quelles sont les principales retombées de l'initiative des PTCE sur les territoires ?

Lorsqu'ils sont bien développés, les projets des PTCE ont un certain nombre de retombées significatives. Tout d'abord, les parties prenantes impliquées dans ces initiatives sont en mesure de mieux développer leurs projets en s'appuyant sur des ressources mises en commun, le partage de connaissances et d'informations, ainsi que le soutien du réseau. Cela engendre divers avantages pour le territoire et ses habitant·e·s, notamment la création d'emplois locaux et durables, le développement économique et social, ainsi que l'amélioration de la convivialité et du bien-être, permettant ainsi de réduire les coûts pour les territoires. Les PTCE favorisent également une plus grande attractivité des villes dans lesquelles ils sont implantés. Sur le plan de la coopération, les PTCE permettent aux acteur·ice·s de l'ESS ainsi qu'aux acteurs publics de collaborer étroitement pour mieux répondre aux problématiques propres à chaque territoire, tout en renforçant la participation citoyenne.

Ressources pour aller plus loin

1. Point de RepèreESS du RTES est dédié aux Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)

<https://www.rtes.fr/point-de-reperess-du-rtes-collectivites-ptce>

2. La nouvelle charte des PTCE

<https://www.lalabo-ess.org/signez-et-diffusez-la-nouvelle-charte-des-ptce>

3. L'étude du RTES «Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE» - 2016

www.rtes.fr/les-roles-descollectivites-ptce



ESS & PÉRISCOLAIRE

12 OCTOBRE 2023

Les activités périscolaires sont des initiatives éducatives et de loisirs destinées aux enfants autour des heures de classe, comprenant les périodes matinales avant l'école, la pause méridienne et les après-midis après l'école. Ces activités revêtent une importance multidimensionnelle : elles permettent aux familles de concilier plus efficacement leur vie professionnelle et familiale, contribuent au développement des territoires en répondant aux besoins locaux, renforcent les liens sociaux et améliorent la qualité de vie.

La responsabilité de ces activités incombe aux municipalités et aux intercommunalités, qui peuvent déléguer leur gestion à des structures spécialisées telles que des associations d'éducation populaire ou des structures faisant partie d'un réseau d'éducation populaire. Ces associations de droit privé fournissent un service public dans le domaine périscolaire et développent des approches spécifiques visant à promouvoir l'autonomie intellectuelle des enfants et l'apprentissage de la vie en collectivité. Les associations d'éducation populaire se révèlent ainsi être des partenaires incontournables pour les collectivités locales qui cherchent à proposer des activités périscolaires à forte valeur ajoutée sur leur territoire. Cependant, ces structures sont confrontées aux mêmes défis que les collectivités dans ce domaine, liées notamment à la crise des métiers de l'animation.

Les difficultés actuelles liées au recrutement et à la fidélisation des professionnel.le.s qualifié.e-s peuvent avoir un impact sur la continuité et la qualité des activités périscolaires. Dans ce contexte, la co-construction entre les acteurs publics et les acteur-ice-s de l'ESS peut constituer une force majeure pour faire face à ces enjeux.

Le rôle des structures d'éducation populaire

L'éducation populaire est un concept aux définitions variées, mais elle est généralement comprise comme un moyen d'émanciper l'individu, de favoriser le développement de l'esprit critique, et de promouvoir des valeurs telles que la citoyenneté, la démocratie, la laïcité et la liberté d'expression.

L'éducation populaire vise à lier la réflexion à l'action, tant au niveau individuel que collectif, en encourageant les initiatives et l'insertion dans une communauté. Elle englobe un large éventail d'activités qui permettent à chacun de développer sa capacité de réflexion.

L'éducation populaire se distingue également par ses méthodes pédagogiques participatives et proactives, qui complètent les approches traditionnelles et favorisent l'implication des jeunes, des enfants et des adultes.

Les enjeux actuels des métiers de l'animation dans le secteur du périscolaire

Le secteur périscolaire revêt une importance cruciale, mais il est confronté à d'importantes difficultés en matière d'emploi des animateur·ice·s. Les résultats de l'enquête de Hexopée et la FONJEP de 2022 révèlent des inquiétudes : attractivité des métiers, qualification et recrutement. Les participants à l'enquête ont exprimé leur inquiétude quant à la faible rémunération des animateur·ice·s, aux horaires de travail fragmentés et au travail à temps partiel, ainsi qu'à l'absence de perspectives d'évolution.

La difficulté de recrutement dans le secteur de l'animation constitue un véritable enjeu sociétal, et les résultats de l'enquête montrent des tendances préoccupantes à cet égard. Selon les données recueillies, il existe actuellement près de 10 000 postes vacants, dont 72% correspondent à des postes d'animateur·ice·s. Un certain nombre de postes de coordinateur·ice·s d'activités sont également à pourvoir : ces postes intermédiaires impliquent la gestion d'une petite équipe d'animateur·ice·s et sont essentiels pour défendre le projet pédagogique. En outre, environ 6% des postes actuellement vacants sont des postes de direction.

Portraits des structures

Hexopée

Hexopée est une organisation professionnelle couvrant quatre branches conventionnelles, l'organisation est notamment en charge de la convention collective « éclat », qui regroupe les professions de l'éducation, de la culture et des loisirs, agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des territoires. Elle est la seule organisation patronale impliquée dans les négociations syndicales de cette convention collective, qui constitue la référence pour les professions liées aux activités périscolaires.

Dans le cadre de ses activités autour de la branche éclat, Hexopée est en communication constante avec son partenaire, le FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), ainsi qu'avec l'ensemble de ses adhérent·e·s, afin d'aborder les problématiques spécifiques aux métiers de la branche. Ainsi, une enquête menée par l'organisation en partenariat avec le FONJEP entre septembre et octobre 2022, impliquant 1283 personnes parmi les 12000 adhérent·e·s d'Hexopée, a permis de recueillir des données pour dresser un état de lieu des métiers de l'animation.

La Ligue de L'enseignement

Le réseau de la Ligue de l'enseignement en Île-de-France est constitué de huit fédérations départementales accompagnant 2500 associations locales regroupant plus de 100 000 bénévoles. Il s'agit d'un réseau d'entreprises associatives de l'ESS qui emploie près de 2 500 ETP en Île-de-France qui animent un mouvement d'Education Populaire à l'œuvre depuis 150 ans dans l'ensemble du pays.

Elle relaie au niveau régional les actions des fédérations départementales en s'attachant notamment à coordonner la formation des animateur.ices volontaires BAFA/BAFD qui travaillent dans ces centres de vacances et de loisirs ainsi que dans les ateliers périscolaires, soient près de 1500 animateur.ices volontaires formés chaque année.

Dans le cadre des activités périscolaires, les délégué.e.s de la Ligue travaillent en partenariat avec les collectivités locales dans le but de créer du lien social et d'apporter une plus-value en favorisant la réflexion critique et en complétant les missions de l'école. Son rôle spécifique réside dans sa capacité à établir des liens et à travailler de manière transversale avec les acteur.ice.s locaux et institutionnels, ainsi qu'avec les écoles, en apportant une dimension artistique, culturelle et sportive aux activités.

La délégation de la gestion des activités périscolaires à une association permet-elle une réduction des coûts pour la collectivité ?

La délégation de la gestion des activités périscolaires à une association ne fait pas baisser les coûts pour la collectivité, la motivation financière ne doit donc pas être à l'origine de cette initiative. Cependant, la délégation présente plusieurs atouts significatifs pour lesquels les collectivités devraient envisager cette option. Tout d'abord, la délégation offre aux collectivités l'opportunité de tirer profit de l'expertise et du savoir-faire des associations spécialisées dans l'éducation populaire. Ces structures possèdent souvent une expérience solide dans la conception et la gestion d'activités périscolaires, garantissant ainsi une offre de qualité pour les enfants.

En outre, les associations d'éducation populaire, ou celles affiliées à ces réseaux, sont en mesure de mieux répondre aux problématiques actuelles grâce à leur réactivité et leur souplesse. Elles proposent également des programmes de formation qui contribuent à la qualification et au développement des compétences des professionnel.le.s impliqué.e.s. Enfin, la délégation peut favoriser la participation active des parents et des acteur.ice.s locaux au sein de la vie périscolaire de la commune. Les associations adoptent souvent une approche participative et inclusive, encourageant l'implication des familles et la co-construction des projets éducatifs.

Quel impact la réforme des rythmes scolaires de 2013 a-t-elle eu sur les activités périscolaires et quels enseignements peut-on en tirer ?

La réforme des rythmes scolaires de 2013, qui a instauré la semaine de 4 jours et demi, a eu l'avantage de réunir officiellement les différents acteur.ice.s : les familles, les équipes éducatives, les enseignant.e.s, les associations et les pouvoirs publics. Malgré les tensions et les difficultés rencontrées, ce moment de dialogue a permis une reconnaissance implicite des acteur.ice.s du périscolaire. Il a favorisé une meilleure compréhension mutuelle des métiers, des objectifs et des missions de chacun.e, tant du point de vue des équipes enseignantes envers les équipes d'animation que vice-versa, ainsi que des familles et des autres communautés éducatives. La réforme a ainsi montré l'importance du dialogue entre les différentes parties prenantes dans le domaine de l'éducation. Cet échange a également conduit à la formalisation de projets locaux, à la définition d'objectifs et d'intentions éducatives à travers la mise en place des PEDT (projet éducatif territorial).

Ressources pour aller plus loin

1. **Hexopée, & FONJEP. (2022). Enquête nationale sur les difficultés de recrutement dans les métiers de l'animation.** <https://www.fonjep.org/enquete-nationale-sur-les-difficultes-de-recrutement-dans-les-metiers-de-lanimation/>
2. **Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (2021) : État des lieux des métiers de l'animation** <https://www.education.gouv.fr/etat-des-lieux-des-metiers-de-l-animation-dans-le-secteur-periscolaire-et-enjeux-en-matiere-de-326629>
3. **CRESS IDF - Fiche synthèse Périscolaire et associations** Contributions & enjeux des associations face à la crise de l'animation
4. **Rapport de la mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris dédiée au périscolaire** : <https://amif.asso.fr/commissions/education/rapport-de-la-mission-d-information-et-d-evaluation-du-conseil-de-paris-dediee-au-periscolaire/>



LA MUTUELLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES AU SERVICE DE CHAQUE INSTANT

Parce qu'un maire se doit d'être protecteur, Solimut Mutuelle propose des solutions santé et prévoyance adaptées aux besoins de tous ses agents et citoyens.

Solimut
 **utuelle**
de France

GÉNÉRATIONS **SOLIDAIRES**

www.solimut-mutuelle.fr

0 800 13 2000

Service & appel
gratuits



Solimut Mutuelle de France, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R. : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75 436 Paris Cedex 9), immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 383 143 617, dont le siège social est situé au Castel Office, 7 quai de la Joliette, 13002 Marseille. Conception : Agence e+p - Crédit photo : Adobe Stock. Document publicitaire et non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique. 02/2023.



www.rtes.fr
animation@rtes.fr



www.cressidf.org
contact@cressidf.org



www.amif.asso.fr
secretariat@amif.asso.fr

Le Club des collectivités pour l'ESS en Île-de-France est soutenu par :



Solimut
utuelle
de France
GÉNÉRATIONS SOLIDAIRES